

BRETAGNE : Une Région d'EUROPE



S O M M A I R E

PREAMBULE :	3
I- BRETAGNE : « Etat des lieux » :	3
I-a : Un peu d'histoire :.....	3
I-b : La partition de la Bretagne: un découpage territorial non démocratique :.....	3
I-c : La réunification de la Bretagne en attente d'une solution démocratique :.....	3
I-d : La recommandation du Parlement Européen :	4
I-e : L'opinion publique est favorable à la réunification :	4
I-f : La partition de la Bretagne est contraire au Droit :	4
I-g : Un processus systématique de « débrettonnisation » :	5
I-g1 : Des chasses à l'hermine et des suppressions de symbole : (<i>annexe 2</i>).....	5
I-g2 : Suppression des panneaux bilingues d'entrée dans la ville de Nantes :.....	6
I-g3 : Des livres et des BD « trop bretons » : (<i>annexe 4</i>).....	6
I-g4 : Une émission télévisée interdite : (<i>annexe 5</i>).....	6
I-g5 : Des drapeaux interdits :	6
I-g6 : Des associations sous subventionnées :	6
I-g7 : Un château « sans son histoire » : (<i>annexe 6</i>).....	6
I-g8 : Des militants interpellés : (<i>annexe 7 et 7 bis</i>).....	7
I-g9 : Des pressions lors de la coupe du monde de rugby :	7
I-g10 : Des journaux dits régionaux : (<i>annexes 8</i>).....	7
I-g11 : Des enfants « normalisés » :	7
I-g12 : Des discriminations envers les jeunes sportifs :	8
I-g13 : Des discriminations envers les adultes :	8
I-g14 : Des voies de communications au dessous du minimum :	8
I-g15 : Des offres commerciales discriminatoires de la part de la SNCF :	8
I-g16 : Des différences de traitement entre les territoires regroupés au sein des PDL :	9
I-g17 : Des Médias complaisants avec les administrations et collectivités locales :	9
I-g18 : Des télévisions bien cadrées :	9
I-g19 : Des insultes sur les ondes nationales : (<i>annexe 9</i>)	9
I-g20: Des blocages et discriminations permanentes faites aux écoles bilingues :	10
I-g21 : D'illustres nantais trahis :	10
I-g22 : Des propagandes dans les lycées :	10
I-g23 : Des pressions sur les acteurs économiques : (<i>annexe 10</i>)	11
I-g24 : Des tentations de réécriture des histoires de France : (<i>annexe 11</i>)	11
I-g25 : Des budgets de communication colossaux :	11
I-g26 : Des particules supprimées : (<i>annexe 12</i>).....	11
II- REUNIFICATION DE LA BRETAGNE : Un combat légitime et démocratique :	12
II-a : Les citoyens se mobilisent avec l'association « BRETAGNE REUNIE » :	12
II-b : Des élus soutiennent la réunification en signant une Charte	12
II-c : La proposition de consultation populaire en 2008 sur la réunification de la Bretagne	14
III- UNE VRAIE REGION BRETAGNE : l'impact sur l'économie et l'emploi.....	15
III-a : Une cohérence et une dynamique renforcées dans la conduite des grands projets stratégiques :	15
III-b : Une capacité de recherche fondamentale et appliquée nettement accrue :	15
III-c : La possibilité de retrouver enfin une grande région maritime allant de Nantes à Saint-Malo :	15
III-d : Une activité touristique amplifiée par un appui sans réserve sur l'histoire et le patrimoine de la Bretagne tout entière :	16
III-e : La consolidation de la « marque » Bretagne pour nos entreprises :	16
CONCLUSION :	17
GLOSSAIRE :	19
BIBLIOGRAPHIE :	19
LIENS UTILES	19



BRETAGNE

CARTE
DE LA
BRETAGNE
AVEC LA
FRACTURE DE LA
LOIRE- ATLANTIQUE

- **Une partition imposée**
- **Une identité bafouée**

PREAMBULE :

Madame Gay McDougall, expert indépendant mandaté par l'ONU, conclut son rapport (totalement occulté par les médias) sur les Droits des Minorités en France, paru en mars 2008, par un constat sévère :

- « Malgré l'existence d'une importante législation antidiscrimination, les membres des communautés minoritaires en France sont victimes d'une véritable discrimination raciale, ancrée dans les mentalités et les institutions. Le refus politique de reconnaître ce problème a entravé l'adoption de mesures propres à garantir l'application des dispositions législatives pertinentes et à corriger les inégalités complexes qui se sont installées. »

I- BRETAGNE : « Etat des lieux » :

I-a : Un peu d'histoire :

La Bretagne est née de l'intime fusion d'un territoire, l'Armorique, avec des populations diverses mais dont les origines celtes et la culture ont constitué un fort socle commun, une réalité humaine et historique. Ce territoire est aujourd'hui écartelé depuis la dernière guerre mondiale, du fait de l'occupation allemande, par un décret du 30 juin 1941 promulgué par le Maréchal Pétain. Ainsi le département de la Loire Atlantique et ces 1.4 million d'habitants sont exclus arbitrairement de leur région originelle, la Bretagne, après plus de 11 siècles de « vie commune ». (*annexe 1*)

I-b : La partition de la Bretagne: un découpage territorial non démocratique :

Il est indiscutable que la partition de la Bretagne a été imposée sans consultation de sa population et sans l'aval de ses assemblées départementales, donc de façon non démocratique.

Depuis la Libération, les gouvernements qui se sont succédés, n'ont jamais consulté les citoyens sur ce découpage.

I-c : La réunification de la Bretagne en attente d'une solution démocratique :

La loi autorise la consultation des électeurs

L'article L4122-1 du Code Général des collectivités territoriales stipule que:

"Les limites territoriales des régions sont modifiées par la loi après consultation des conseils régionaux et des conseils généraux intéressés. La modification des limites territoriales des régions peut être demandée par les conseils régionaux et les conseils généraux intéressés."

Un élément nouveau fut apporté par l'article 72-1 lors de la révision de la Constitution en 2003:

« La modification des limites des collectivités territoriales peut également donner lieu à la consultation des électeurs dans les conditions prévues par la loi. »

I-d : La recommandation du Parlement Européen :

Dans sa résolution du 16 octobre 1981, ce Parlement a invité les Etats à « favoriser la plus large corrélation possible entre régions culturelles et structures géographiques des pouvoirs locaux ».

En créant une région Bretagne excluant la Loire-Atlantique, le découpage régional actuel n'a évidemment pas réalisé une bonne corrélation entre l'espace culturel breton et la région administrative de Bretagne.

I-e : L'opinion publique est favorable à la réunification :

Depuis la guerre, progressivement, les Bretons ont repris confiance dans leurs forces, rattrapé le retard économique, relancé leur culture. Plus que jamais dans leur histoire ils éprouvent un fort sentiment d'appartenance à leur région. Ce fait capital explique pourquoi ils souhaitent la révision du découpage régional. De nombreux sondages révèlent que cette évolution s'est faite aussi bien en région Bretagne qu'en Loire-Atlantique, ce qui démontre l'existence d'un territoire breton qui n'est pas seulement un fait historique, mais bien une réalité sociale du temps présent.

En Loire-Atlantique, les 5 sondages de 1998 à 2002 ont démontré que les habitants sont pour la réunification (entre 62 et 75%). En juin 2006, le sondage IFOP pour le Conseil Général, portant sur 1176 personnes, indique 67% d'opinions favorables pour la réunification à la région Bretagne dont les habitants y sont eux aussi favorables (entre 62 et 67% selon 3 sondages de 2000 à 2002).

Ces données ont amené le mouvement culturel à soutenir résolument depuis l'an 2000 la lutte menée par l'association « Bretagne Réunie ». Les grandes fédérations culturelles, présentes sur les cinq départements bretons, représentent environ 45000 personnes.

I-f : La partition de la Bretagne est contraire au Droit :

Elle viole la Constitution et deux traités internationaux régulièrement introduits dans l'ordre juridique français: le Pacte international relatif aux Droits civils et politiques et la Convention culturelle européenne.

Le découpage et la dénomination des régions administratives "Bretagne" et Pays de la Loire sont doublement contraires au principe d'égalité devant la Loi car ils engendrent deux différences de traitement:

- entre la Bretagne et des régions comparables
- entre les habitants de la région "Bretagne" et ceux de Loire Atlantique.

Par rapport à l'Alsace, dont l'identité repose sur les mêmes éléments historiques et culturels que l'identité bretonne, la Bretagne subit un traitement doublement défavorable:

- son territoire est éclaté entre deux régions alors que tous les Alsaciens sont réunis dans une même région Alsace
- la dénomination des deux régions "Bretagne" et Pays de la Loire laisse croire que la Bretagne se limite à l'une d'entre elles, puisque le nom Pays de la Loire occulte le caractère breton de la Loire Atlantique.

D'autre part, le principe d'égalité implique que tous les Bretons soient traités de la même façon pour tout ce qui touche à l'identité bretonne. Or les habitants de la région "Bretagne" sont reconnus officiellement comme bretons et ceux de Loire Atlantique comme officiellement non bretons, ce qui ouvre la voie à un

processus de « débretonnisation » mené avec beaucoup de zèle par les services de communication du Conseil Régional des Pays de la Loire et de certaines collectivités locales qui s'efforcent de créer une identité "ligérienne".

I-g : Un processus systématique de « débretonnisation » :

I-g1 : Des chasses à l'hermine et des suppressions de symbole : (annexe 2)

L'hermine est reconnue comme le symbole ou attribut des bretons depuis le XIIIème siècle (1213 : Pierre de DREUX).

Depuis quelques années, cette symbolique est attaquée.

En effet, l'hermine a été supprimée, **entre autre**, du logo du Centre Maritime Nantais (C.M.N) club de voile nantais, du logo des hôpitaux de Nantes, et de l'écusson du Football Club de Nantes (FCN).

(Grâce à l'intervention du nouveau Président du FCN, d'origine polonaise, les nantaises et les nantais ont recouvré leurs hermines et leur Cordelière).

La création d'un nouveau logo par la ville de Nantes, a permis, de supprimer incognito l'écusson herminé. (*annexe 2*)

Les conséquences sont nombreuses et nous rappellerons qu'ainsi, par exemple, tout le parc automobile et l'ensemble des véhicules de la ville de Nantes ne portent plus l'écusson agrémenté d'hermines tout comme les différentes plaquettes rédigées par les services de communication de la ville de Nantes.

Durant des décennies, l'Hôtel de ville de Nantes et les rues adjacentes étaient pavoisés de très nombreux calicots herminés lors des réceptions officielles.

Dans le film « La Reine Blanche » réalisé par Jean-Loup Hubert en 1991, la scène dans laquelle la Reine Blanche est présentée sur son char fait largement état de ces pavoisements.

Depuis quelques années, ces calicots ont totalement disparu pour laisser la place au nouveau logo.

De même, lors de la création récente de la Communauté Urbaine de Nantes (administration regroupant 24 communes périphériques de Nantes et dont les décideurs sont élus par leurs pairs) le logo de cette entité n'a pas intégré un seul symbole breton alors que 12 des 24 communes qui la composent ont sur leurs armoiries, des hermines.

* il en est de même pour le logo du Conseil Général de Loire-Atlantique

Lors de la création de la région PDL, la SNCF (Société National des Chemins de Fer) affichait sur ses trains régionaux un logo comprenant les différentes armoiries des territoires réunies en son sein.

De ce fait, dans son logo nous retrouvions des hermines et des fleurs de lys.

Aujourd'hui un nouveau logo a donné l'occasion de supprimer celles-ci.

A noter : Le premier préfet régional a fait expulser de la Préfecture de Nantes, ancienne Chambre des Comptes du Duché de Bretagne, la statue d'Alain Barbe-Torte, premier Duc de Bretagne ; celui-ci libéra des Normands.

Pour conclure sur ce sujet :

On peut constater que ce sont principalement les administrations et les collectivités locales qui agissent méthodiquement et dans la durée pour dépouiller la Loire Atlantique de ses symboles.

Les habitants de la Loire Atlantique sont donc victimes d'une véritable discrimination car au sein de la région PDL, par exemple, la Vendée peut sans aucune restriction afficher son logo sur les bornes kilométriques jalonnant ses routes, sur ses panneaux d'information routiers, sur ses cartes géographiques ou encore sur ses panneaux autoroutiers (*annexe 3*).

Les entreprises publiques, telle Electricité De France (EDF) s'associent à la valorisation de ce département en apposant au côté du sien le logo vendéen. Nous nous réjouissons que la Vendée bénéficie de cette « normalité » et demandons de pouvoir bénéficier des mêmes droits.

I-g2 : Suppression des panneaux bilingues d'entrée dans la ville de Nantes :

Dans les années 1975 des panneaux bilingues « Nantes / Naoned » ont été installés par la ville de Nantes ; Ces dernières années, ceux-ci ont disparu.

Pour de simples panneaux « d'entrée d'agglomération », les nantais et nantaises ont dû se mobiliser pour imposer le retour de ceux-ci.

I-g3 : Des livres et des BD « trop bretons » : (annexe 4)

Certains livres et bandes dessinées n'ont pas été sélectionnés par la Directrice de la bibliothèque du château des Ducs de Bretagne car « trop bretons... ».

L'un de ces livres est un guide touristique bilingue permettant de découvrir pas à pas la ville de Nantes. Il s'adresse, entre autre, aux élèves des écoles enseignant la langue bretonne afin que ceux-ci puissent trouver au quotidien des « mises en application » de leur enseignement.

Les nantaises et les nantais ont dû se mobiliser pour que celui-ci trouve sa place dans les rayonnages de la bibliothèque.

Néanmoins la question : qu'est-ce qu'un livre trop breton ? reste posée...

I-g4 : Une émission télévisée interdite : (annexe 5)

Depuis septembre 2002 l'unique émission régionale en langue bretonne, « red an amzer », diffusée par FR3 sur les 5 départements bretons a été supprimée en Loire Atlantique.

I-g5 : Des drapeaux interdits :

Lors de la foire commerciale nantaise de 2005, une association vendait des produits du terroir breton sur un stand.

Un drapeau breton appelé « Gwenn ha Du » (noir et blanc) avait été installé pour capter l'attention des badauds.

Les responsables de la foire ont exigé la dépose de celui-ci.

I-g6 : Des associations sous subventionnées :

Les faibles montants des subventions allouées aux différentes associations culturelles bretonnes permettent à celles-ci de survivre et non de se développer.

I-g7 : Un château « sans son histoire » : (annexe 6)

Suite à la restauration du château des Ducs de Bretagne, patrimoine breton nantais, l'ACB (Agence Culturelle Bretonne) a réalisé un rapport pour le Conseil consultatif du musée d'histoire de Nantes. Celui-ci relève de très nombreuses anomalies (voir *annexe 5*) « ...elles ont disparu... », « la présentation est lacunaire... », « ...discrètement signalés... », « ...le panneau ne mentionne pas ! », « ...est à peine évoqué. », « ...réduite à fort peu de chose,... », « ...alors que bizarrement... », « ...il passe sous silence... » ou encore « Il est fâcheux de passer sous silence... », « ...c'est masquer... » etc.....

I-g8 : Des militants interpellés : (annexe 7 et 7 bis)

Lors de la coupe du monde de rugby en 2007, les militants de Bretagne Réunie se sont mobilisés, devant l'entrée du stade de la Beaujoire à Nantes pour souhaiter la bienvenue à leurs cousins « Gallois » lors du match « Pays de Galles- Canada ».

La garde républicaine, les services de sécurité et la police nationale les ont expulsés alors qu'aucun arrêté n'était en vigueur (*annexe 7*) interdisant la distribution de tracts. (*annexe 7bis*)

I-g9 : Des pressions lors de la coupe du monde de rugby :

Le Maire de St Nazaire après avoir exercé de fortes pressions sur la direction du Sporting, a exigé la suppression du drapeau breton imprimé sur les T-shirt réalisés pour l'occasion par le club nazairien.

La ville de St Nazaire a fait pression sur l'hypermarché LECLERC pour que les T-shirt des caissières portant la mention « Brittany » soient remplacés par des T-shirt portant la mention « Loire Atlantique Pays de Loire ».

I-g10 : Des journaux dits régionaux : (annexes 8)

La région nantaise ne dispose que de 2 quotidiens : Presse Océan et Ouest France.

(Néanmoins ces 2 journaux émanent du même groupe depuis quelques années).

De ce fait, ceux-ci cautionnent et entretiennent un « cloisonnement » entre la Bretagne administrative et la Loire Atlantique.

De cette façon, les habitants de Loire Atlantique sont privés des informations régionales de la région administrative Bretagne.

Une étude faite en décembre 2007 révèle que ce quotidien n'écrit, dans l'édition de la Loire Atlantique, quasiment pas d'articles émanant des 4 autres départements bretons : 3,9% pour l'Ille et Vilaine, 1,3% pour le Morbihan et 0,9%, pour les Côtes-d'Armor et 0,4% pour le Finistère.

Ce style de communication est parfaitement illustré par l'article du 23 mars 2008 du journal « Ouest France » consacré à la lettre envoyée par **Bretagne Réunie, la Coordination des Juristes de Bretagne et des Institutions culturelles de Bretagne, au Président de la République M. Sarkozy.** (*annexe 8*)

En effet, cet article de tout premier ordre d'un point de vue régional n'apparaît qu'en page « Loire Atlantique » privant ainsi à la fois les habitants des PDL et des autres départements bretons de cette information et de fait ne permet pas aux citoyens d'engager le débat sur la réunification.

I-g11 : Des enfants « normalisés » :

L'article 8 de la CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT du 20 novembre 1989 stipule :

Article 8

1. Les États parties s'engagent à respecter le droit de l'enfant de préserver son identité, y compris sa nationalité, son nom et ses relations familiales, tels qu'ils sont reconnus par la loi, sans ingérence illégale.

2. Si un enfant est illégalement privé des éléments constitutifs de son identité ou de certains d'entre eux, les États parties doivent lui accorder une assistance et une protection appropriées, pour que son identité soit rétablie aussi rapidement que possible.

En 1999, se tenait le premier « Festival des Lycéens » organisé par la région Pays de la Loire.

A cette occasion, 6 élèves représentants le lycée Bougainville (établissement nantais) ont endossé des tee-shirts imprimés d'un drapeau breton pour exprimer le fait d'être en Bretagne, car pour tous ces jeunes, que la Loire Atlantique soit en Bretagne est un fait et non une revendication.

Ceux-ci se sont vu interdits d'accès sur le lieu du festival et finalement ont dû se résoudre à se vêtir du seul tee-shirt autorisé par les organisateurs pour pouvoir participer aux divers concours et festivités. Combien d'élèves dans les écoles de Loire Atlantique connaissent des vexations et brimades pour exprimer naturellement le fait d'être en Bretagne ?

I-g12 : Des discriminations envers les jeunes sportifs :

Le fait que les compétitions sportives soient organisées au niveau des régions administratives, entraîne que la jeunesse de Loire Atlantique ne peut jamais rencontrer les compétiteurs des autres départements bretons.

I-g13 : Des discriminations envers les adultes :

Les mutualisations des services publics et entreprises publiques de Loire Atlantique (La Poste, France Télécom, EDF, GDF, ...) avec, **systématiquement**, ceux de Vendée ou d'Anjou démontrent une volonté de réduire au maximum les échanges entre les adultes bretons.

Il en est de même avec la mutualisation du Théâtre Graslin avec celui d'Anjou.

Cette organisation a aussi pour but de freiner les échanges humains d'un point de vue économique et culturel.

I-g14 : Des voies de communications au dessous du minimum :

Si l'ensemble du réseau routier est bien équipé et gratuit sur l'ensemble de la Bretagne à 5 départements, il reste très difficile de se déplacer par les transports en commun.

Il est quasiment impossible de circuler entre les 3 grandes villes bretonnes (Nantes, Rennes et Vannes) par le train alors que celles-ci ne sont éloignées que de quelques dizaines de kilomètres les unes des autres.

Ces difficultés sont le fait d'une politique des transports incohérente liée au découpage administratif.

Cette organisation est donc un énorme obstacle aux échanges humains, économiques et culturels et renforce la partition de notre région.

I-g15 : Des offres commerciales discriminatoires de la part de la SNCF :

La « Société des Chemins de Fer », entreprise publique, en collaboration avec la région administrative des PDL propose des offres commerciales à tous les jeunes de 15 à 25 ans, résidant en Pays de la Loire.

L'objectif avancé est de faciliter les déplacements des jeunes habitants de la région sur le réseau de transport régional des Pays de la Loire, quel que soit le motif et en toute période, grâce à un prix très attractif.

Une carte annuelle donne droit à :

- 50 % de réduction sur le prix d'un billet plein tarif en 2^{ème} classe en toute période du calendrier et 50 % de réduction aux accompagnateurs du porteur de la carte (de 1 à 3 personnes) le week-end et les jours fériés.

Les titulaires de la carte TIVA peuvent également bénéficier de 50 % de réduction sur le réseau de transport régional du Poitou-Charentes !!!

La région « Poitou-Charentes est voisine de la région PDL, tout comme la région Bretagne, et se situe au sud de celle-ci.

Il est surprenant que la SNCF et la région PDL favorisent uniquement les déplacements vers le sud car aucun dispositif n'est mis en place pour favoriser les déplacements vers la Bretagne.

I-g16 : Des différences de traitement entre les territoires regroupés au sein des PDL :

Les médias créent des différences de traitement en voulant imposer le nom « ligérien » aux habitants de Loire Atlantique alors qu'ils n'hésitent pas à appeler, à juste titre, un habitant de Vendée, un vendéen ou encore un habitant d'Anjou, un angevin.

Par exemple, le commentateur footballistique d'Europe 1 en commentant le match Le Havre/Angers du 4 avril 2008 employaient le mot Angevin au sujet des joueurs d'Angers alors qu'en toute logique « administrative », celui-ci aurait dû employer le mot « ligérien ».

Nous n'entendons jamais le nom « breton » lorsque l'on parle des habitants de Loire Atlantique.

Il y a donc inégalité de traitement dans la région PDL.

I-g17 : Des Médias complaisants avec les administrations et collectivités locales :

Les radios émanant directement ou indirectement de l'état dressent des « murs » entre la région Bretagne et la Loire Atlantique en favorisant essentiellement les échanges entre la Vendée et la Loire Atlantique.

Sur certaines de ces ondes (Radio France Bleu Loire Océan...) lors de jeux radiophoniques nous pouvons donc gagner des week-ends principalement sur les côtes vendéennes.

FIP, insidieusement, si elle consent à passer un petit pourcentage de musique bretonne, ne manque pas une occasion d'imposer le nom « Ligérien » et de faire la promotion de la mutualisation « Vendée-Loire Atlantique ».

Le correspondant de France info, délocalisé à Nantes, n'oublie jamais lors de ses interventions sur cette radio nationale, de présenter les infos nantaises après une introduction vendéenne.

Au besoin « l'arme » des subventions est utilisée pour orienter la programmation des médias : Ainsi en 2006, la radio « catholique » Fidélité qui venait de recevoir une subvention de 5000 € (Les 30 deniers de Judas ?) de la région PDL a imposé de telles exigences dans la programmation de l'émission bretonne d'un jeune bénévole qu'il a préféré la saborder.

Ces médias, sous prétexte de découpage administratif, font tout pour que les nantais oublient qu'ils ont aussi des départements voisins, le Morbihan ou l'Ille et Vilaine.

I-g18 : Des télévisions bien cadrées :

Depuis 1982 la liberté de communication existe. Mais c'est une liberté très encadrée... Des radios associatives utilisant les langues régionales existent, mais leur audience est très limitée du fait que très peu de fréquences leurs sont attribuées par le CSA (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel) et que les règles limitent à la fois leurs budgets et leur zone de diffusion. Ainsi en septembre 2006, lors de la dernière attribution des fréquences, le CSA a privilégié des radios commerciales nationales francophones au détriment des radios associatives en langue régionale.

Le cas de TV Breizh, qui n'émet pas sur le département de la Loire Atlantique, est très emblématique : en 2000 est créée cette télévision régionale bretonne et privée sur le satellite avec l'ambition de soutenir la culture bretonne et la langue bretonne. Mais les trois demandes pour être autorisée à émettre sur le réseau hertzien (cela eut permis d'émettre en Loire Atlantique) ont toutes été refusées par le CSA, au profit notamment d'une attribution de fréquence à une télévision qui n'existe pas. De ce fait, ne pouvant concurrencer les télévisions hertziennes nationales, et faute de ressources publicitaires suffisantes, TV Breizh est devenue une télévision commerciale où la culture et la langue bretonne n'ont plus guère de place.

I-g19 : Des insultes sur les ondes nationales : (annexe 9)

Le 2 février 2006 sur les ondes de la radio RTL, lors de l'émission « Les grosses têtes », le chanteur BERROYER pour se moquer des bretons de façon grossière et insultante, assimile les enfants bretons à des porcs (*annexe 9*).

Pas un tribunal ne fut saisi.

Pas un parti politique, ou une quelconque association n'a protesté à part la Ligue Bretonne des Droits de l'Homme. Les différentes plaintes déposées et procédures suivies par l'association depuis mars 2006 auprès du Tribunal de Grande Instance de Paris, reçurent des réponses refusant de statuer, au motif «qu'il n'apparaît pas opportun d'engager une procédure qui n'aurait de chance d'aboutir qu'au prix d'un revirement de jurisprudence».

Le recours adressé en janvier 2007 auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, n'a pour l'instant, pas reçu de réponse.

Qu'en aurait-il été si cette chanson fut adressée à la communauté juive ou arabe ?

I-g20: Des blocages et discriminations permanentes faites aux écoles bilingues :

Dans la pratique, les citoyens qui veulent défendre et développer leurs langues et cultures sont confrontés à des blocages et à des discriminations permanentes.

Ces blocages passent souvent par un étouffement des initiatives à travers les moyens financiers.

On l'a vu pour la radio et la télévision d'initiative régionale. Mais c'est aussi le cas dans d'autres domaines :

Les écoles associatives doivent financer elles-mêmes leur fonctionnement, sans aide publique durant les 5 premières années. D'autre part, les collectivités locales ou régionales n'ont pas également le droit de financer les bâtiments de ces écoles associatives. Le Conseil régional de Bretagne a été condamné par le tribunal administratif en 1999 pour avoir apporté une aide pour la rénovation des bâtiments destinés au lycée Diwan à Carhaix. Décision confirmée en appel par la Cour de Nantes le 11 mars 2003.

Ces écoles ne peuvent exister et se développer que par le soutien militant de la population et des dons financiers, l'organisation de manifestations diverses. Pour les enfants et les familles, il en résulte souvent des conditions de vie et de confort précaires en dessous des conditions normales des autres établissements scolaires.

I-g21 : D'illustres nantais trahis :

Jules VERNE :

En 2005 Nantes fêtait le centenaire de la mort de Jules Verne.

Les différentes manifestations organisées en son honneur n'ont pas ou très peu fait état de ses origines bretonnes alors que celui-ci se déclarait breton, ce qui n'a rien d'étonnant puisqu'à cette époque la Loire Atlantique faisait partie intégrante de la Bretagne.

En règle générale on passe sous silence les origines bretonnes des grands nantais : d'Aristide BRIAND, qui déclarait pourtant être un « breton de Loire », à Eric Tabarly.

I-g22 : Des propagandes dans les lycées :

Les lois sur la décentralisation ont confié aux régions la responsabilité de la construction et de la maintenance des lycées.

Certaines d'entre-elles ne manquent pas de le faire savoir, et en particulier la région Pays de La Loire qui utilise tous les prétextes pour promouvoir sa région artificielle en recherche d'identité et de légitimité.

Ainsi, les élèves sont en permanence soumis à un véritable « matraquage » d'une région mégalomane atteinte du « culte de la personnalité » : matériel informatique, plateau de restauration, couverts de la cantine, matériels, véhicules...tous sont estampillés du logo de la région PDL.

Cette débauche de propagande est accompagnée avec zèle par quelques professeurs qui, sans états d'âme enseignent l'« Histoire » et la « géographie » de cette région initiée par Pétain.

Certains vont jusqu'à coller des logos un peu partout dans leur classe, au coté des cartes et photos représentatives de la « région officielle ».

En fait, tout est mis en œuvre pour expliquer aux jeunes qu'ils ne sont ni angevins, ni bretons, ni vendéens.

I-g23 : Des pressions sur les acteurs économiques : (annexe 10)

Des pressions de la région « Pays de la Loire » et de corporations professionnelles de cette même région, sont utilisées pour inciter les producteurs à taire le caractère breton de certains produits du terroir comme les huîtres, le sel, ou le vin (*annexe 10*)

I-g24 : Des tentations de réécriture des histoires de France : (annexe 11)

La région administrative des PDL tente, avec la complicité de certaines collectivités locales, de réécrire l'histoire de la Loire Atlantique.

Grâce à la publication de certains ouvrages, elles sous entendent d'une façon ou d'une autre que Nantes n'est pas ou n'est plus bretonne mais serait « mi-bretonne, mi-vendéenne ».

Dans l'*annexe 11*, nous avons placé un courrier que nous avons adressé au rédacteur en chef qui a réalisé un livre intitulé « l'esprit Muscadet(s) » et qui reprend cette expression.

Cet ouvrage a été publié par le Conseil interprofessionnel des vins de Nantes et porte aussi les signatures de l'office de tourisme de Nantes Métropole ainsi que celles des villes de Nantes et d'Ancenis.

L'argument avancé est, que le vignoble nantais, doit trouver par le biais de la Loire un lien avec les vins du val de Loire.... Difficile à comprendre lorsque l'on sait que la Loire ne « fréquente » pas La Vendée...

Cet exemple prouve que ces administrations sont tentées par une forme de révisionnisme.

I-g25 : Des budgets de communication colossaux :

Alors que la France s'enfonce dans le déficit financier, la région PDL s'offre le luxe d'avoir, après la région « Languedoc-Roussillon » dont le Président voulait créer une nouvelle région la « Septimanie », le plus gros budget de communication des régions françaises.

La dernière campagne (« Diversivie ») d'un coût d'1 million d'€ avait pour but de créer un sentiment d'appartenance régionale afin de supprimer les spécificités angevine, vendéenne ou bretonne qui, pourtant jouissent déjà « naturellement » d'une image positive au niveau national.

I-g26 : Des particules supprimées : (annexe 12)

En Loire Atlantique des communes, des sites, des quartiers, des galeries marchandes ou encore des immeubles portent un nom suivi de la particule « de Bretagne ».

Ex : communes de Vigneux de Bretagne, Le Temple de Bretagne, Montoir de Bretagne

site géologique du Sillon de Bretagne

immeuble Sillon de Bretagne

galerie marchande du « Sillon de Bretagne »

Très régulièrement la particule « de Bretagne » n'est pas mentionnée sur les panneaux routiers, dans les articles du quotidien Ouest France (voir les articles sur l'immeuble du Sillon de Bretagne en *annexe 11*).

L'administration de la communauté de communes de « Loire Sillon » valide ce fait (voir *annexe 11*).

II- REUNIFICATION DE LA BRETAGNE : Un combat légitime et démocratique :

Le projet de la Réunification est porté par une majorité de citoyens, d'élus, de partis, de collectifs ou d'associations de la Bretagne.

II-a : Les citoyens se mobilisent avec l'association « BRETAGNE REUNIE » :

- BRETAGNE REUNIE est une association régie par la loi de 1901. Le but de l'association est la reconnaissance comme collectivité territoriale de la région Bretagne, formée des départements actuels des Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille et Vilaine, de la Loire-Atlantique et du Morbihan. Le siège de l'association est fixé à Nantes (BP 49032 44 090 Nantes Cedex 1).
- BRETAGNE REUNIE est un mouvement unitaire qui se veut le porte-parole de tous ceux qui souhaitent une vraie région Bretagne.
- BRETAGNE REUNIE est apolitique dans sa philosophie et parce qu'elle ne prend aucune position en dehors de son champ d'action. Toutefois BRETAGNE REUNIE admet que la réunification de la Bretagne a un but de nature politique et de ce fait ne touche aucune subvention d'ordre public.
- BRETAGNE REUNIE fédère 48 associations culturelles, des entreprises, des acteurs de la société civile et des adhérents individuels et ne vie que grâce au bénévolat.

Pour en savoir plus : <http://www.cuab.org/cuab.html>

Ses adhérents travaillent principalement à informer les jeunes et les « nouveaux arrivants » sur le sol breton.

En effet, ces 2 types de population sont les cibles privilégiées du fait de leur méconnaissance du problème.

Les jeunes en premier lieu sont particulièrement exposés car, l'enseignement fait une totale abstraction de l'histoire de la Bretagne alors que l'administration des PDL a dans ses prérogatives la gestion des lycées peuplés exclusivement d'adolescent(e)s lui donnant ainsi tous les moyens nécessaires à la mise en œuvre de propagande de « débretonnisation ».

Et d'une façon générale tout « nouvel arrivant » qui pour différentes raisons, s'installe en Loire Atlantique et est, de fait, conditionné à la référence aux institutions en place.

Si certains hommes politiques se défendent et se justifient en mettant en avant le fait qu'ils ont été élus par le peuple, leur programme politique ne faisait pas état de leurs intentions discriminatoires....

Pour contrer ces propagandes, les militants organisent, dans le plus grand respect des biens et des personnes, des actions de « décontamination ». (*voir annexe 13*)

Pour en savoir plus : <http://diversivien.blogspot.com/>

Les militants de Bretagne Réunie ont aussi pour mission de rechercher des sponsors.

II-b : Des élus soutiennent la réunification en signant une Charte :

Nombre d'élus ont pris conscience de la volonté populaire de réunifier la Bretagne, ce qui explique que Bretagne Réunie a pu réunir plus de 4200 signatures d'élus sur une Charte demandant « *au gouvernement de lancer le processus de modification des limites de l'actuelle région Bretagne...* »

Parmi les premiers signataires, signalons Pierre Méhaignerie (député-maire de Vitré, ancien ministre), François Goulard (alors député-maire de Vannes), Joël Guerriau, (maire de Saint-Sébastien sur Loire...).

Des candidat(e)s aux présidentielles soutiennent la réunification :

En amont des élections présidentielles de 2007 les candidat(e)s BAYROU du MODEM, VOYNET des VERTS, BESANCENOT de la LCR et BOVE de « La Gauche Antilibérale » se sont, après différents entretiens déclarés favorables à la réunification.

Le Conseil Général de Loire-Atlantique et le Conseil Régional de Bretagne ont voté des vœux de modification des limites de la région Bretagne.

Ce mouvement de fond explique aussi les demandes faites par les deux assemblées représentatives des territoires à réunir dans la région Bretagne. Il s'agit du **vœu du 22 juin 2001 voté par le Conseil Général de Loire-Atlantique et de la résolution votée le 8 octobre 2004 par le Conseil Régional de Bretagne.**

Au-delà des politiques, le très médiatique Père de la Morandais homme d'église et de plateaux de télé déclare en mai 2007 au sujet de la réunification « C'est une aberration jacobine....je suis prêt à afficher mon soutien au retour de la Loire Atlantique en Bretagne. »

➤ *Le gouvernement ne répond pas à la demande des élus de Bretagne*

« Le gouvernement ne s'opposera pas à l'application des nouveaux textes de loi au cas de la réunification de la Bretagne »

C'est ce que le 19 mars 2003 Mr P. Devedjian, alors ministre délégué aux libertés locales, assurait à la délégation du Comité pour l'unité administrative de la Bretagne lors d'une audience. Selon le ministre, la solution passait par une consultation de la population de Loire-Atlantique, puis par celle de la région Bretagne, à condition que la demande en soit faite dans les termes requis par la loi.

Mais depuis le 8 octobre 2004, le gouvernement n'a pas enclenché la procédure légale. La seule réponse connue de sa part est une lettre du 22 janvier 2005 du préfet de Loire-Atlantique au président du Conseil Général, où le préfet écrit à propos d'une consultation populaire que « *l'absence de consensus local sur ce projet ancien de rattachement du département de la Loire-Atlantique à la Région Bretagne ne permet pas d'envisager à l'heure actuelle une telle démarche* ».

Or les textes législatifs ne comportent pas une telle condition de consensus. D'autre part la consultation de la population n'aurait pas de raison d'être si, au préalable, un consensus était démontré.

En revanche, il y a bien un double consensus politique remarquable des élus bretons pour réunifier la Bretagne.: un consensus au sein des assemblées concernées car les vœux ont été votés à la quasi-unanimité, donc par la Droite comme par la Gauche, et un consensus entre les deux assemblées représentant la région d'accueil (la région Bretagne) et le département qui demande à y entrer (la Loire-Atlantique).

➤ *Le fonctionnement de la démocratie en question*

- Le gouvernement dispose d'éléments concordants sur une opinion publique favorable à la réunification.
- Il est saisi par les élus de Bretagne qui ont clairement exprimé leur volonté d'une Région administrative correspondant au territoire breton tel qu'il est vécu par les habitants, Loire-Atlantique comprise.
- Les textes de loi permettent de modifier le découpage régional.

Il est donc parfaitement clair que la solution du problème de la réunification de la Bretagne ne dépend que du bon fonctionnement de la démocratie française.

II-c : La proposition de consultation populaire en 2008 sur la réunification de la Bretagne

Dans une lettre du 12 juin 2006 Bretagne Réunie avait fait au Président de la République et au Premier Ministre la proposition suivante:

" Si le gouvernement tient à consulter les électeurs, les élections municipales de 2008 offrent une opportunité exceptionnelle pour consulter, dans les meilleures conditions démocratiques et économiques, les électeurs et électrices de Loire-Atlantique, afin qu'ils se prononcent, par un OUI ou par un NON, sur l'entrée de leur département dans l'actuelle région Bretagne."

Par lettre du 11 juillet, le chef de cabinet du Premier ministre nous informe que *"votre correspondance a été transmise à monsieur Brice Hortefeux, Ministre délégué aux collectivités territoriales, en lui recommandant le meilleur examen. Vous serez directement informé de la suite qui lui sera réservée."*

De son côté, par lettre du 7 juillet, la Présidence de la République nous assure *"qu'il a été pris connaissance de vos réflexions avant de les signaler au Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire qui vous informera de la suite susceptible d'être réservée à cette démarche."*

Bretagne Réunie avait écrit le 17 juin au Ministre de l'Intérieur pour lui soumettre la même proposition assortie d'une demande d'audience. Nous attendons sa réponse et celle de Mr Hortefeux.

Il n'est pas concevable qu'un gouvernement démocratique et qu'une toute petite minorité d'élus locaux, s'opposent à l'application d'une loi de la République.

Notre proposition est réaliste et foncièrement démocratique: c'est bien à la population habitant le territoire breton et manifestant envers lui un réel sentiment d'appartenance, qu'il appartient de se prononcer sur les limites administratives de la région Bretagne, soit par l'intermédiaire de ses assemblées territoriales (qui ont émis des vœux favorables à la réunification administrative de la Bretagne), soit directement par une consultation populaire.

➤ *Une région modèle qui espère une juste prise en compte de son problème territorial :*

La Bretagne conjugue enracinement et ouverture sur le monde: une forte identité régionale avec un vif attachement à la France (selon les sondages de l'Observatoire Interrégional du Politique) et une espérance dans l'Europe dont elle a voté le projet de Constitution en 2005.

Attachée à la démocratie et aux valeurs de la République, elle refuse la violence pour régler ses problèmes et résiste aux idées de l'Extrême-Droite.

L'économie bretonne (Loire-Atlantique incluse) est la plus dynamique de France (sur la période 1990-2003, croissance annuelle de +2,80%). Le niveau d'instruction est parmi les plus élevés de France...

La Bretagne présente donc le profil idéal pour devenir une région-pilote dans le cadre d'une nouvelle étape dans la modernisation de la France. A une condition préliminaire : l'ajustement du cadre administratif régional au territoire envers lequel les Bretons manifestent leur attachement, et qui inclut Nantes, l'une de leurs capitales historiques, et la Loire-Atlantique où la volonté de réunification est particulièrement forte.

III- UNE VRAIE REGION BRETAGNE : l'impact sur l'économie et l'emploi

Quelques exemples concrets

III-a : Une cohérence et une dynamique renforcées dans la conduite des grands projets stratégiques :

Un exemple d'actualité : le projet d'autoroute de la mer Montoir de Bretagne – Bilbao piétine. Pourquoi ? Il est porté par le département de Loire Atlantique et une Région Pays de Loire très faiblement maritime. La Région administrative Bretagne, au motif que Montoir de Bretagne n'est pas dans sa circonscription, n'est pas sollicitée et n'intervient pas alors qu'elle est fortement concernée et que son poids et sa vocation maritime pour appuyer ce projet seraient sans doute déterminants.

III-b : Une capacité de recherche fondamentale et appliquée nettement accrue :

Là aussi deux exemples : le pôle de compétitivité Images et Réseaux a été affecté par le gouvernement à la Bretagne administrative. Grâce au bon sens de quelques uns, le périmètre de ce pôle a été étendu à Nantes, ce qui confie évidemment une puissance supplémentaire à ce pôle. En revanche le pôle agroalimentaire Valorial, affecté lui aussi à la région Bretagne, écarte la Loire Atlantique alors que son industrie agroalimentaire, dont la structure est semblable à celle des autres départements bretons, constitue une de ses activités majeures.

III-c : La possibilité de retrouver enfin une grande région maritime allant de Nantes à Saint-Malo :

On a encore en mémoire l'échec de l'implantation de l'Agence de sécurité maritime à Nantes ou à Brest., pourtant au centre de la zone la plus affectée par les marées noires. Il aurait fallu l'appui de toutes les forces vives de la Bretagne des 5 départements pour que le gouvernement français présente ce projet en première priorité.

Mais le cas le plus frappant est le pôle de compétitivité Mer affecté par l'Etat à la Bretagne administrative et à la région PACA et dont le département de Loire Atlantique est écarté alors que la recherche et l'activité maritimes de la Basse Loire sont très importantes. C'est un non-sens.

On pourrait encore citer une efficacité réduite dans l'affaire Erika face au Fipol, une absence de proposition dans l'organisation de l'America's Cup alors que l'ensemble Sud Morbihan – La Baule pouvait constituer un site idéal....

En réalité nous sommes dans le domaine maritime dans une démarche perdant-perdant. D'un côté 4 départements tous concernés par la mer mais dépourvus d'un port de commerce d'envergure et de l'autre, la Loire Atlantique située dans une région peu concernée par la mer et dont certains responsables, tels ceux de la Sarthe, préconisent un soutien au port ...du Havre qui est leur débouché maritime.

La conclusion est évidente: rien de sérieux et profond sur le plan de la mer ne peut être entrepris dans une Bretagne divisée. Une grande région maritime de Nantes à Saint-Malo, qui constituerait le véritable pivot de l'Arc Atlantique, n'est pas réalisable sans la réunification de la Bretagne.

III-d : Une activité touristique amplifiée par un appui sans réserve sur l'histoire et le patrimoine de la Bretagne tout entière :

De ce point de vue la Loire Atlantique et Nantes, une de nos capitales historiques, ont tout intérêt à figurer dans les offres et campagnes de promotion touristique de la Bretagne dont l'image est incomparablement supérieure à celle des Pays de la Loire que l'on confond avec le Val de Loire. Or des brochures éditées par le Comité Régional du Tourisme de Bretagne « oublient » notre département....

III-e : La consolidation de la « marque » Bretagne pour nos entreprises :

La réussite de *Produit en Bretagne*, qui progresse maintenant en Loire-Atlantique, le montre clairement. Le nombre croissant de ses adhérents, qui atteint 200 entreprises représentant plus de 100 000 emplois, est révélateur de son rôle de dynamiseur de l'économie. Mais l'amplification de cet atout est fondée sur une Bretagne forte dans toutes ses dimensions, à l'identité bien définie dans ses limites historiques, en pleine harmonie avec le souhait très majoritaire exprimé à plusieurs reprises par les Bretons et leurs élus.

➤ ***La réunification de la Bretagne permet de sceller l'alliance entre Nantes et Rennes.***

Aucune des deux ne pouvant prétendre seule à un rôle européen, une coopération très poussée dans le cadre d'un réseau de villes peut aboutir à une métropole bipolaire rayonnant sur tout l'Ouest.

CONCLUSION :

Beaucoup de lecteurs de ce document vont découvrir que les régions françaises n'ont pas les libertés nécessaires pour assumer leur développement dans notre monde moderne et globalisé.

Hier, plus exactement depuis l'an 850, le territoire de la Bretagne correspondait aux 5 départements créés en 1790.

La dernière guerre mondiale a mis à mal l'unité de ce territoire régional en séparant la Loire Atlantique des 4 autres départements par un simple décret qui devait être provisoire.

Dès la promulgation du décret de Vichy, des bretons et des élus, malgré le contexte de guerre à cette époque, ont dénoncé cette atteinte à l'intégrité de la Bretagne.

Depuis les différentes politiques qui se sont succédées n'ont pas pu ou voulu rétablir notre espace de vie. Le seul progrès obtenu a été la création dans le domaine culturel, sous la Présidence de Valéry Giscard d'Estaing en 1977, du Comité Culturel de Bretagne (CCB) et de l'Institut Culturel de Bretagne (ICB). Sans ces 2 structures que serait la Bretagne aujourd'hui ?

Aujourd'hui nous constatons que la « *débretonisation » s'accélère.

Cette accélération est accompagnée de véritables propagandes faisant la promotion d'un homme nouveau : le ligérien...

Elles sont aussi accompagnées d'une réorganisation de la Loire Atlantique au sein d'une mutualisation essentiellement avec le département de la Vendée qui est aussi dotée d'une forte identité.

La Loire Atlantique séparée de sa région originelle se trouve « dépersonnalisée et donc plus facilement assimilable à la Vendée d'autant plus que nos 2 départements sont voisins.

Insinuer que Nantes ne serait plus bretonne mais « mi-bretonne mi-vendéenne » est aussi une discrimination pour tous les immigrés en oubliant ou en ignorant leur présence.

De ce fait, nous sommes en droit de déclarer qu'il s'agit là encore d'un prétexte à diluer notre identité.

Nous ne comptons donc plus les attaques portées à la symbolique bretonne, à notre sentiment d'appartenance à notre langue, à nos spécificités, à nos différences...à notre CULTURE.

Lorsque qu'un pays se radicalise ne commence t-il pas par s'attaquer aux symboles ?

Ce système n'est que l'instrument d'une finalité philosophique, voire d'une idéologie, et trouve ses racines dans le « jacobinisme » français qui prétend créer un « homme nouveau et universel » en faisant abstraction de son histoire, de son terroir, de ses langues....bref, de son identité, par les « vertus » de l'**assimilation forcée**.

De ce fait il n'y a pas de place dans l'espace français pour les différences nationales...C'est une des formes du collectivisme enraciné depuis la révolution française de 1789.

Nous tenons à rappeler que seules la France et la Turquie n'ont pas ratifiées la Charte Européenne des Langues Minoritaires y compris celles de ses « Peuples Premiers » que sont les Bretons, Alsaciens, Occitans, Corses, Basques....toutes discriminées par le « postulat » de l'article 2 de la Constitution : « La langue de la République est le Français ».

Les lycées, certains médias, les administrations, les entreprises publiques sont devenus des outils « négationnistes » mis au service d'une petite minorité d'acteurs politiques nationaux et locaux.

Pour s'en convaincre, nous avons énuméré une liste de fait non exhaustive dont **les éléments pris individuellement sembleraient être anecdotiques**.

Malheureusement, vu globalement ces faits mettent en évidence un « système » dont la finalité est la mise à mort à moyen terme de notre identité.

Le temps est l'ami de nos détracteurs.

Paisiblement, à l'image d'une force « sure d'elle et dominatrice », les administrations gomment nos différences, réécrivent les « histoires de France », nient notre avenir même si elles consentent parcimonieusement à aider financièrement et ponctuellement les manifestations qu'organisent les très nombreuses associations bretonnes de Loire Atlantique.

L'article paru en mars 2007 dans le magazine des PDL, suite à l'inauguration du château des Ducs de Bretagne, exprime parfaitement les intentions de cette administration. (annexe 14). En effet le graphisme utilisé en superposition rend illisible « ...des Ducs de Bretagne » pour faciliter la lecture « Château de Nantes ». Ainsi l'administration efface 11 siècles d'histoire.

Heureusement les *bretonnes et les *bretons (*tout habitant vivant en Bretagne) résistent en soutenant leurs associations culturelles (la Loire Atlantique est le département qui compte le plus d'associations à caractère breton).

Cette fidélité et cette fierté de se reconnaître différent sont validées par les différents sondages d'opinion. En effet ceux-ci, réalisés par différents organismes indépendants, annoncent que 67 % de la population est favorable à la réunification.

Aux côtés de la population plus de 4200 élus locaux, 4 candidats à la dernière présidentielle et de nombreux décideurs économiques se déclarent et s'engagent, chacun à sa manière, pour réunifier notre région.

Si la France n'intègre pas ses diversités nationales comment va-t-elle créer l'espace nécessaire aux nouvelles populations de notre planète qui souhaitent s'installer dans l'hexagone.

Ce n'est pas un combat contre la France mais un combat pour la France que nous menons.

Nous voulons que notre pays recouvre sa véritable destinée qui est celle de respecter les Droits de l'Homme.

La réunification est vitale pour la Bretagne mais aussi pour la France. La Loire Atlantique c'est 1,4 million d'habitants qui, grâce à leur « sentiment d'appartenance », viendraient renforcer l'image positive de la Bretagne sans oublier que, pour certains, la redécouverte de leur culture serait favorable à la survie des langues bretonnes.

Demain par cette juste réorganisation la Bretagne Réunifiée pourrait acquérir une dimension économique et culturelle européenne dans laquelle, mettant en œuvre tous ses atouts et compétences, elle deviendrait, en collaboration avec les régions voisines, un moteur pour l'ouest de la France.

Ainsi la France, réconciliée avec ses régions, possèderait un véritable phare à son extrémité Atlantique lui garantissant un ancrage et un renforcement dans une Europe qui se déplace de plus en plus vers l'est.

Fort de notre vote favorable à la constitution européenne en mai 2005, nous sollicitons la solidarité européenne pour qu'enfin les bretonnes et les bretons puissent vivre ensemble leurs différences.

En résumé, la **Bretagne** souhaite retrouver le rang qu'elle occupait en France et en Europe il y a un demi millénaire.

Cette « renaissance» exige la prise en compte de 3 revendications :

- **Réunification des 5 départements.**
- **Respect et sauvegarde de son identité et notamment de sa langue celtique.**
- **Une délégation de pouvoirs et de compétences suivant le principe de la subsidiarité pratiquée dans les pays voisins.**

Confrontés à un Etat Français peu empressé à satisfaire ces 3 revendications, les bretons sollicitent l'aide des forces vives des autres états européens et internationaux pour que la France « Patrie des Droits de l'Homme », mette en œuvre dans son propre territoire ce qu'elle prêche avec insistance pour les autres pays.

GLOSSAIRE :

- breton (féminin bretonne) nom que l'on donne à tout habitant de Bretagne
- B5 : Bretagne dite « historique » composée de ses 5 départements : Côte d'Armor, Finistère, Ille et Vilaine, Loire Atlantique, Morbihan,
- B4 Bretagne dite « administrative » composée de 4 départements : Côte d'Armor, Finistère, Ille et Vilaine et Morbihan
- PDL région administrative des Pays de Loire composée de la Loire Atlantique, de la Mayenne, du Maine et Loire, de la Sarthe et de la Vendée.
- Ligérien : habitant des versants du fleuve Loire depuis sa source « Mont Gerbier des Joncs ».qui se trouve dans le département n° 07 Ardèche. Ainsi la Loire traverse 10 départements avant de se jeter dans l'estuaire. Ligérien est aussi le nom que tente d'imposer la région PDL et certaines collectivités locales de Loire Atlantique pour nommer les habitants de Loire Atlantique.
- Politique Jacobine : politique de centralisme politique et administratif, entièrement déterminée dans la capitale de l'Etat.

BIBLIOGRAPHIE :

- La Bretagne Réunifiée de Joseph Martray et Jean Olivro éditions les Portes du large 2001
- L'Ambition de Bretagne d'un Nantais d'Yves Lainé éditions Petit Véhicule 2002
- Le livre Blanc de la Bretagne enjeux et perspectives de Bretagne Prospective éditions du Temps 2008
- « Story of Britany » de Jean-Pierre Le Mat éditions Yoran Embanner ISBN 2-99914855-24-9
- Toute l'histoire de Bretagne. Des origines à la fin du XXe siècle, collectif, éd. Skol Vreizh, 1997, nouv. éd. 2007.
- Les Cent vies de l'hermine, la Bretagne au fil des siècles, de Jean-Pierre Le Mat, éd. Coop Breizh, 1997.
- L'Histoire de la Bretagne, le point de vue breton, de Jean-Pierre Le Mat, éd. Yoran Embanner, 2006.
- History of Brittany: The Breton point of view, de Jean-Pierre Le Mat, éd. Yoran Embanner, 2006.
- The Sons of the Ermite, a History of Brittany, de Jean-Pierre Le Mat, 1ère éd., éd. An Clochán, Ireland, 1996.

LIENS UTILES

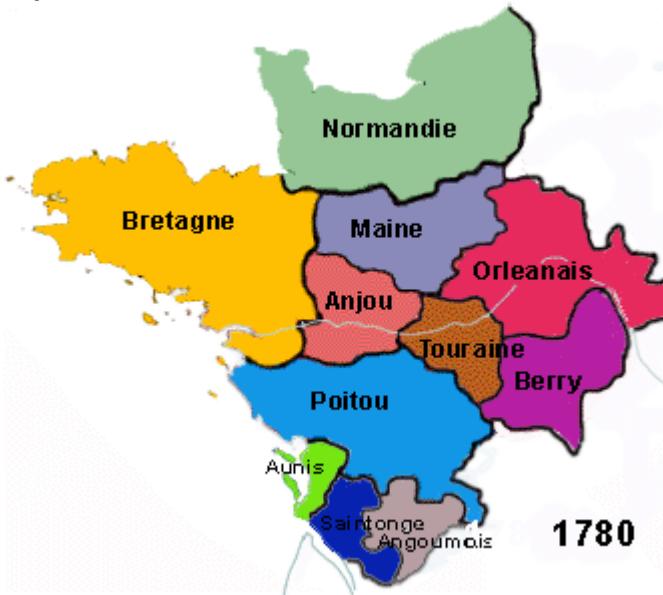
Site Internet de Bretagne Réunie : <http://www.cuab.org/cuab.html>

Retrouvez les actions de Bretagne Réunie : <http://diversivien.blogspot.com/>
<http://ligeriose.blogspot.com/>

Adresse du secrétaire du comité local de Nantes : bretagnereunie44@free.fr :

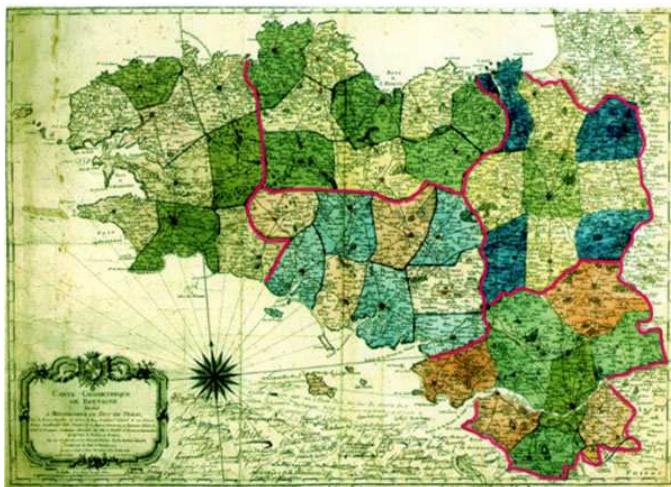
Annexe 1 (page 1)

Depuis le IXème siècle



Le territoire de la Bretagne se caractérise par une remarquable stabilité. Les frontières de la Bretagne se stabilisent vers 850. D'abord un royaume sous Eripsoé, reconnu au traité d'Angers (851), elle devient ensuite un duché indépendant. Après le traité d'Union de 1532, la Bretagne devient, la *Généralité de Nantes* ou le *Gouvernement Général de Bretagne*. Les limites territoriales restent inchangées et le comté de Nantes en fera toujours partie sans aucune interruption. Les zones contestées entre la Bretagne, l'Anjou et le Poitou, désignées sous le terme de *Marche*, sont reconnues comme telles et ne changent pas non plus.

Sous la révolution



1790 La départementalisation du duché de Bretagne. La carte, une ancienne carte de 1771, est signée par les députés bretons le 20 février 1790 (les signatures figurent au bas de la carte). A noter que les députés ont respecté les limites de l'ancien duché et les circonscriptions judiciaires appelées *présidiaux*. Les *marches* ont été divisées équitablement et dans certains cas les communes concernées furent consultées. Source: Carte géométrique Ogée Archives nationales.

Annexe 1 (page 2)

Durant la dernière guerre mondiale



1941 Le décret Darlan-Pétain. Ce décret crée une super préfecture à Rennes pour une Région Bretagne" sans la Loire Atlantique, rattachée à une région "Loire" dont Angers est capitale (super-préfecture). Tentative de régionalisation sans lendemain mais déjà se manifeste le refus du pouvoir central de reconstituer la Bretagne dans ses limites historiques.

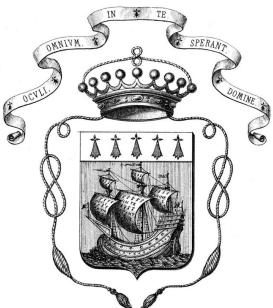
1959 Les régions des technocrates selon le découpage de Serge Antoine. Crée par les décrets du 7 janvier 1959 et du 2 juin 1960, la Bretagne est amputée de la Loire Atlantique.

1972 Ainsi la Loire Atlantique forme une nouvelle région avec les départements Anjou, Mayenne, Sarthe et Vendée.

Annexe 2



L'histoire des armoiries de la ville de Nantes commence au XIVème siècle avec le sceau de l'ancienne prévôté, **sceau qui représente le duc de Bretagne** dans une frêle embarcation, brandissant une épée comme pour protéger la capitale de son duché.



Au XVème siècle, lors des funérailles de la Reine en 1514, la barque évolue en une nef d'or ; le blason de la ville devenant " De gueules au navire d'or **habillé d'hermines**", voguant sur une mer de sinople, au chef d'hermines, l'écu timbré d'une couronne comtale et entouré d'une cordelière ", blason souvent accompagné de la devise :

" Oculi omnium in te sperant Domine "
(les yeux de tous se tournent vers toi et espèrent Seigneur)

Deux particularités dans ces armoiries : la mer de sinople c'est à dire verte et non pas d'azur comme fréquemment en heraldique, couleur symbolisant la rivière qui se jette dans l'océan ; et la cordelière insigne de l'ordre fondé par Anne de Bretagne en l'honneur de Saint-François d'Assise patron de son père et ornement de la reine dont elle introduisit la mode à la cour de France.



Au XVIIIème siècle, la ville se transforme, ses armoiries aussi. En 1754 une couronne murale et crénelée remplace la couronne comtale, représentant les fortifications en cours de démolition. Pendant la révolution, le navire est remplacé par une statue de la liberté.



L'Empire voit le presque rétablissement du blason d'ancien régime (" De gueules au navire d'or **habillé d'hermines**"), avec cependant le rajout d'un attribut napoléonien : une couronne sommée d'un aigle.



C'est enfin par lettres patentes de Louis XVIII en date du 3 février 1816 que sont rétablies les anciennes armoiries (" De gueules au navire d'or **habillé d'hermines**") tandis qu'à l'initiative d'un préfet la devise change pour devenir.

" Favet Neptunus Eunti "
(Que Neptune favorise le voyageur).



Le 14 janvier 1945 la ville reçoit la croix de la Libération et le 11 novembre 1948 la croix de guerre rajoutées et positionnées à la base du blason (" De gueules au navire d'or **habillé d'hermines**").



En 1986...sans hermine



En 2005...sans hermine

Annexe 3



Annexe 4

Nantes Métropole

Ouest-France
Lundi 16 avril 2007

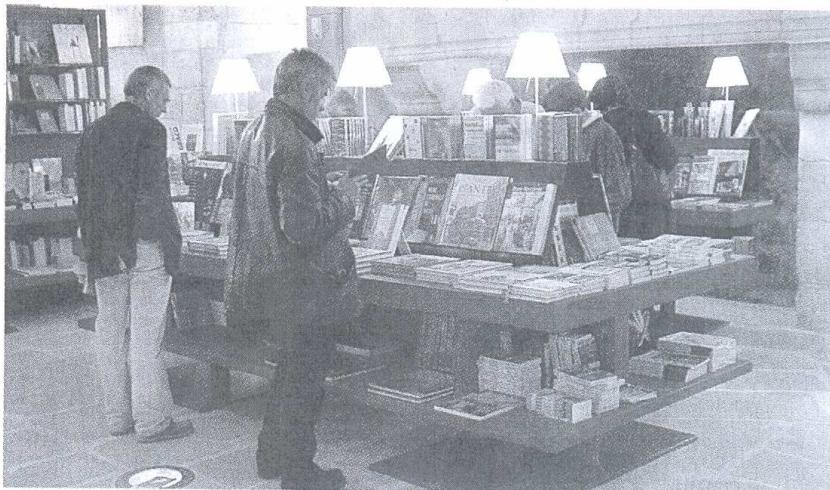
Librairie du château : ça fait des histoires

Grogne chez des éditeurs, en particulier bretons, dont les ouvrages ne peuvent accéder à la librairie du château des Ducs de Bretagne.

Le mouvement est parti le mois dernier de Fouesnant, dans le Finistère, quand l'éditeur Yoran Embanner en a appelé au soutien de ses collègues et des associations bretonnes. Son petit guide historique et culturel de Nantes-Naoned venait d'être refusé par la librairie du musée du château des Ducs de Bretagne. Refusé car jugé « trop breton », affirmait l'éditeur, qui parlait de « censure » et de « sectarisme ». Depuis, le musée a corrigé le tir. Le guide y est désormais vendu, mais la grogne demeure. Car Yoran Embanner n'est pas le seul à se plaindre ou à s'interroger.

Ainsi Coop Breizh n'a pu placer Anne de Bretagne en bande dessinée, au scénario rédigé par Etienne Gasche, un Nantais, professeur d'histoire. « Le musée veut dépasser le mythe de la duchesse des Bretons, de la duchesse en sabots », reconnaît-on à la librairie. Même s'il n'est pas directement concerné, l'éditeur rennais Bernard Le Nail pointe d'autres ouvrages victimes du même sort. La librairie du château ne propose aucun livre du Nantais Armel de Wismes, grande figure locale de l'écrit historique. Ni l'ouvrage de l'universitaire Philippe Tourault sur Anne de Bretagne. Pas plus que les romans d'Anne-Claire Deré ou, dans un autre domaine, les ouvrages de Louis Oury consacrés à l'exécution du commandant Hotz, rue du Roi-Albert à Nantes.

« Dans l'édition bretonne, c'est la stupeur. » L'éditeur s'interroge sur ce qu'il considère comme un abus. « Une librairie située dans un



La librairie-boutique du musée du château des Ducs de Bretagne : on n'y trouve aucun ouvrage d'Armel de Wismes ou de Louis Oury...

lieu public se doit d'être pluraliste et d'accepter différentes visions de l'histoire dans la mesure où elles respectent les valeurs de la République. Dès lors qu'ils ne véhiculent ni révisionisme, ni racisme ou complaisances avec l'extrême droite, pourquoi refuser certains auteurs ? »

Les mécontents s'interrogent sur le rôle des historiens du comité scientifique du musée, soupçonnés de vouloir faire la pluie et le beau temps, voire de régler des comptes. « Jamais le comité n'a été consulté

sur le contenu de la librairie », répond Alain Croix, qui y siège avec Didier Guyvarc'h et Guy Saupin. « À titre personnel, mais je ne suis pas le seul, j'ai suggéré, en septembre 2006, une liste de livres, laquelle n'avait rien d'exclusive. C'était ensuite à la conservatrice du musée de faire ses choix, et je ne suis pas allé vérifier si elle avait suivi mes propositions. »

Le très actif historien défend la liberté, pour la directrice du musée, de sélectionner les ouvrages proposés aux visiteurs. « Cela relève

de la responsabilité scientifique d'un musée. C'est son devoir de s'appuyer sur des critères scientifiques, c'est son droit de dire non quand il estime que le travail n'est pas bon, trop ancien, ou ne répond pas à la diversité des publics. De la même façon qu'une bibliothèque universitaire n'achète pas tous les ouvrages. Ou qu'un libraire, pour des raisons plus subjectives, décide de ce qu'il met ou non en vitrine. »

Marc LE DUC.

Arrêt de la diffusion en Loire-Atlantique de l'émission en langue bretonne "Red An Amzer"

Résumé des faits et des actions pour son retour restées vaines à ce jour (14/05/2008).

Septembre 2002 : Mr Jimmy Jonquart, Directeur Régional de France 3 Ouest arrête discrètement la diffusion en Loire-Atlantique de "Red An Amzer", la seule émission hebdomadaire en langue bretonne d'environ 1 heure, (sous-titrée en français), qui y était diffusée depuis 30 ans ; les téléspectateurs de Bretagne administrative continuent à la recevoir.

Des perturbations générales de la diffusion télévisée (grèves à FR3) n'ont pas permis aux téléspectateurs de prendre immédiatement conscience de cette interruption. Peu à peu de nombreuses personnes et associations ont protesté auprès de la chaîne de service public, puis se sont concertées.

Décembre 2002 : le Collectif "Du Breton dans ma télé ! Brezhoneg 'barzh an tele !", fédérant une vingtaine d'associations culturelles locales (dont les 3 filières de classes bilingues et celles d'enseignement aux adultes), et aussi des individus, s'est organisé pour demander le retour immédiat de l'émission en Loire-Atlantique, et lance une pétition.

22 janvier 2003 : les premières 2446 signatures de la pétition sont déposées à France 3 à Nantes et en même temps à Rennes. Les 2 délégations ont été accueillies par des responsables de la chaîne.

L'argumentation de FR3 s'est appuyée sur le fait que la diffusion de l'émission depuis le puissant émetteur de Nantes-Haute-Goulaine dépassait largement les limites de la Loire-Atlantique, vers des téléspectateurs non concernés par la langue bretonne, mais pas pu présenter de plaintes reçues de ce fait, et par le faible nombre de locuteurs dans ce département.

Le collectif justifie sa revendication par les termes du cahier des charges de FR 3 , qui stipule qu'elle contribue à l'expression des langues régionales et par les dispositions de la Charte Culturelle Bretonne de 1978, qui ne fait aucune différence entre les 5 départements bretons ; elle est donc violée sans qu'aucun élément nouveau ne justifie la décision prise, discriminatoire puisque la situation linguistique de la Loire-Atlantique n'est pas fondamentalement différente de celle de l'Ille-et-Vilaine, qui est toujours desservie, par un émetteur qui couvre aussi en partie la Mayenne et la Manche. Il remarque aussi que cette émission étant sous-titrée est accessible à tous, notamment aux malentendants. Il exprime son opinion que cette décision est la suite d'une intervention du président du Conseil Régional des Pays de la Loire, proche du gouvernement, sans recevoir ni confirmation, ni démenti.

Tout en admettant la situation critique de la langue bretonne, M. Jonquart confirme son refus de reprendre la diffusion interrompue.

Février 2003 : Le collectif a pris contact avec l'association nationale de téléspectateurs "Les Pieds dans le PAF" et envoient de concert à la Direction Générale de France 3 à Paris d'une copie des signatures de la pétition qui en est à environ 3500 signatures, dont celles d'universitaires et de nombreux élus. La réponse du Directeur Général justifie la décision de M. Jonquart **en citant en priorité le rattachement de la Loire-Atlantique à la région administrative des Pays de la Loire**.

Premier trimestre 2003 : Le Collectif a reçu le soutien de 8 des 10 députés de Loire-Atlantique qui demandent le retour de la langue bretonne sur France 3 dans notre département : Jean-Marc Ayrault, Edouard Landrain, Claude Evin, Jean-Pierre Le Ridant, Jacques Floch, Christophe Priou et Marie-Françoise Clergeau (5 de la majorité au gouvernement, 3 de l'opposition).

24 Mars 2003 : Après avoir lancé une procédure de mise en demeure de France 3 pour non-respect de la loi et de son cahier des charges auprès du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, le Collectif est reçu par son président Dominique Baudis. Celui-ci a semblé partager l'étonnement du Collectif quant à l'interruption de la diffusion de "Red an amzer" en Loire-Atlantique alors qu'elle y a été diffusée pendant trente ans par le service public de télévision, et il s'est engagé à faire suivre la requête auprès des autres membres du C.S.A.

15 Mai 2003 : Réponse du CSA : "la suppression de ce programme proposé depuis de nombreuses années s'oppose aux intérêts manifestés par une partie du public très attaché à l'expression de la langue bretonne en Loire-Atlantique". **Il demande donc à France 3 de concilier les contraintes techniques et l'attente des téléspectateurs du département.**

22 juin 2003 : Le Collectif organise une projection de Red An Amzer devant les locaux de France 3 à Nantes. L'action est filmée par la chaîne qui diffusera les images sur son antenne en donnant rendez-vous aux téléspectateurs à la rentrée.

30 juin 2003 : Le Conseil Régional de Bretagne vote à l'unanimité un vœu pour que France 3 suive la recommandation du CSA de diffuser "Red An Amzer" en Loire-Atlantique.

Septembre 2003 : "Red An Amzer" ne revient pas à l'antenne sur France 3 en Loire-Atlantique. La chaîne l'a annoncé à sa conférence de presse de rentrée le jeudi 11 septembre.

A la différence de l'année précédente, le sujet a été évoqué par le directeur de France 3 Ouest pour répondre au CSA qui a demandé de trouver une solution technique pour diffuser dans le département. Jimmy Jonquart a déclaré : "Cette solution existe, au prix d'une petite modification technique sur l'antenne". Il ne s'agit pas comme on pourrait le croire à la première lecture de l'antenne de France 3 mais de celle de chaque spectateur qui doit donc se débrouiller tout seul pour tourner l'antenne de son poste de télévision vers un émetteur de Bretagne administrative !

Octobre 2003 : Le Collectif démontre que Jimmy Jonquart ment aux téléspectateurs, aux élus et au CSA : sa solution technique ne fonctionne pas. Les émetteurs concernés n'atteignent qu'une infime partie du département et surtout pas la métropole Nantes St Nazaire. Le collectif peut produire un constat d'huissier et des attestations d'installateurs d'antenne.

17 Octobre 2003 : Le Conseil Municipal de Nantes vote un vœu qui demande à France 3 Ouest de rediffuser au plus vite "Red An Amzer" en Loire-Atlantique.

24 décembre 2003 : Le Collectif interpelle à nouveau le CSA en dénonçant le mensonge de France 3 Ouest sur la possibilité de recevoir les émetteurs de Bretagne administrative en Loire-Atlantique.

Début 2004 : Les Conseils Municipaux de Saint-Malo-de-Guersac, La Grignais, Assérac, La Chevallerais, Guémené-Penfao, Paimboeuf, Herbignac, Bonnœuvre, Montoir-de-Bretagne et Saint-Herblain votent eux aussi un vœu pour le retour de "Red An Amzer" sur les écrans de Loire-Atlantique.

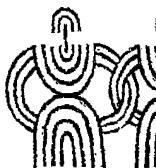
Septembre 2004 : France 3 Ouest ne diffuse toujours pas Red An Amzer en Loire-Atlantique.

A la conférence de presse de rentrée, M. Jimmy Jonquart, directeur régional, annonce que "pour environ 150 Euros, les téléspectateurs intéressés peuvent modifier leur installation et se brancher sur l'émetteur du Morbihan". C'est faux !

Septembre 2005 : Le Collectif est invité à la conférence de presse de rentrée de FR3 à Nantes. Le nouveau Directeur des programmes M. Jean-Michel Le Guennec lui confirme qu'il ne reprendra pas la diffusion de Red an Amzer en Loire-Atlantique.

La situation discriminatoire de ce département breton est donc figée.!

ACB 44



agence
culturelle
bretonne
de loire-
atlantique
morvan
lebesque
24 quai de
la fosse
44000
nantes

ajañs
sevenadur
el breizhek
liger-
atlantel
24 kae ar
foz
44000
naoned

02.51.84.1
6.07

@
acbml@fre
e.fr

code
925C
SIRET
408
00023

APE

398

518

Annexe 6

Contribution de l'Agence Culturelle Bretonne de Loire-Atlantique pour le

**CONSEIL CONSULTATIF DU MUSÉE D'HISTOIRE DE NANTES
DU CHÂTEAU DES DUCS DE BRETAGNE**

Préambule

L'Agence Culturelle Bretonne de Loire-Atlantique a recueilli les opinions de plusieurs de ses composantes et aussi celles de visiteurs français et étrangers rencontrés sur le site. En revendiquant le droit des citoyens à cultiver leurs racines et leur histoire particulière, nous n'envisageons pas d'étouffer celles des autres et nous ne voulons pas laisser étouffer les nôtres. C'est évidemment cet esprit de rigueur qui nous anime pour participer à ce conseil consultatif sans ignorer bien évidemment les problèmes plus généraux posés à l'ensemble des citoyens.

*Les associations bretonnes ont déjà eu l'occasion d'exprimer le regret que la réouverture d'un Musée du Château des Ducs de Bretagne n'ait pas été l'occasion de donner aux Nantais et aux visiteurs un aperçu complet des deux millénaires d'Histoire de cette ville, car ils n'ont guère de chances de la rencontrer à l'école. **Or ce n'est qu'un musée de l'Histoire Moderne et Contemporaine**, au sens que les historiens donnent à ces termes. D'un autre côté, il serait de mauvaise foi de dire, comme certains y inclinent, que ce musée exclut la Bretagne de l'histoire nantaise, même si ce sujet mérite bien des remarques. Il nous faut donc prendre acte de l'absence de vestiges médiévaux dans le patrimoine municipal, et du choix de faire débuter le musée par la présentation du château actuel. Nous saluons la qualité de la restauration du bâti, l'aménagement des locaux, dont la disposition a posé à l'évidence des problèmes difficiles d'organisation de la circulation. Nous apprécions de même l'heureuse initiative de la gratuité d'accès à la totalité du rempart et la qualité de la présentation des objets retenus.*

Nous présenterons successivement nos observations concernant la présentation de l'édifice, puis des remarques sur le contenu historique du musée, et enfin sur certains aspects de la muséologie.

La présentation du château nous paraît pouvoir être facilement enrichie.

*Le site ancien du château est bien évoqué par la présentation d'un lambeau de la muraille gallo-romaine en sous-sol, mais sa présentation reste bien minimaliste. Les traces de cette enceinte dans le sous-sol de la cour y étaient antérieurement matérialisées, **elles ont disparu**. Et nous ne sommes pas les seuls à regretter l'absence totale de la moindre évocation des constructions antérieures découvertes sous la cour : il ne paraît pas inconcevable d'avoir pu en conserver sous dalle de verre, comme cela s'est fait à Vérone ou à Turin par exemple et en bien d'autres lieux.*

La présentation du château lui-même est lacunaire : la Tour du Fer à Cheval n'est pas signalée à son niveau sur le rempart, et son énigmatique prolongement n'est mentionné, sans commentaire, que sur un panneau du circuit extérieur, pas nécessairement suivi par tout visiteur. De même les travaux commandés par le Duc de Mercoeur ne sont discrètement signalés que sur une plaque externe, sans mention de ses croix de Lorraine

plaquées sur la courtine du Levant et le bastion Mercoeur (ou St Pierre) et que le panneau installé en face **ne mentionne pas** ! (Seul le texte du cahier de la salle 3 les évoque).

A notre connaissance, aucun plan d'ensemble commenté du Château n'est présent, ni à l'extérieur, ni dans le musée, alors que son affichage dans la cour sur un panneau de bonne dimension, assez proche de l'entrée principale, serait plus utile pour le comprendre (et peut-être pas plus coûteux) que la discrète "étoile directionnelle" du centre de la cour, régulièrement piétinée.

[Remarque : Il en est apparu plusieurs petits, précisant les travaux du chapiteau Drucker, pendant son installation !]

Il suffirait d'y figurer le plan presque parfait (il y manque la "caponnière" – ou "moineau" ? – et toute mention de Mercoeur) publié en 1996 par Mme Jouzeau à la librairie Coiffard.

Et qu'en est-il de la grosse tour romaine jadis repérée, qui est probablement la tour de l'enceinte gallo-romaine habitée par Alain Barbe-Torte après qu'il eût chassé les Normands de Nantes (937) ? On pourrait y préciser aussi que le château actuel se trouve ainsi être la quatrième résidence ducale nantaise, le Château du Bouffay (après 990) de Conan II, disparu seulement au milieu du XIX^e siècle, ayant précédé celui de la "Tour Neuve".

Beaucoup de visiteurs regrettent aussi que les édifices du musée proprement dit sont très peu commentés, alors que leur organisation n'est pas évidente. Par exemple, il n'y a aucun commentaire du vaste espace vertical où a été installé l'ascenseur principal. Et il est bien dommage qu'il n'y ait pas d'accès aux loggias (non commentées !) du Grand Logis, visibles de la cour. L'accès à la baie vitrée qui permet d'en apercevoir une sur le parcours, n'étant pas signalé, échappe à la plupart des visiteurs individuels.

L'histoire nantaise présentée souffre de lacunes et de déséquilibres.

*Les commentaires des parcours du Musée offerts aux associations culturelles, avant ou au moment de son inauguration, ont souligné la difficulté des choix auxquels sont confrontés les concepteurs d'un musée, et signalé le conflit latent entre la tentation de privilégier la présentation pour eux-mêmes d'objets remarquables à divers titres, et celle de se soucier plutôt de leur mise en perspective historique. **Il fut affirmé que l'on avait pris le parti de privilégier l'Histoire** ; c'est aussi la perspective de notre commentaire, sans ignorer qu'elle a besoin d'un support concret dans un musée et que la disposition et la surface des locaux disponibles induisent certaines contraintes.*

L'introduction à l'histoire moderne à partir de l'histoire personnelle d'Anne de Bretagne est une belle réussite technique et artistique, mais on doit lui reprocher de donner passablement dans la "peopolisation", dans la mesure où le contexte politique du conflit latent ancien entre le Duc et le Roi et celui de l'entrée des troupes royales en Bretagne est à peine évoqué.

La vie politique à Nantes aux XVI^e et XVII^e siècles est réduite à fort peu de choses, dans la salle 3. Les manœuvres conduisant à l'union perpétuelle orchestrée par François 1er en 1532, où l'esclandre du député nantais fut remarquée, et sa proclamation, sont passées sous silence dans le Musée (mais l'évènement est mentionné dans la cour). L'absence de "St-Barthélémy" à Nantes n'est pas signalée. Deux cartes de la Bretagne y sont affichées, et la fautive commentée : "on remarque que la Loire sépare la Bretagne

du Poitou", sans plus ; que faut-il en conclure ?? Les exécutions politiques notoires à Nantes, en 1628 (Chalus) et 1720 (Pontcallec etc..) paraissent aussi mériter mention.

La salle 5, la première qui évoque la vie maritime nantaise, serait avantageusement enrichie d'un graphique et d'un tableau de Jean Tanguy (Le commerce du port de Nantes... , p. 58-59) montrant son ampleur et son insertion dans l'espace breton au milieu du XVI^o siècle.

Les salles 6 à 10 sont consacrées à la présentation de caractères généraux permanents de la ville tout au long du temps historique.

La salle 6 est occupé par un complexe qui tient plus de la promotion des techniques vidéo de spectacle que de l'efficacité didactique. Les trois postes interactifs renferment quantité de données et de multiples onglets qui supposent une longue station pour en apprécier le contenu, peu commenté, difficile à comprendre sans connaissance préalable des sujets abordés. On ne voit pas bien ce qu'apporte la projection muette et le déplacement sur grand écran des zones agrandies dont le sens n'apparaît (un peu) que sur les petits écrans. Comme il s'agit de l'évocation du milieu naturel de l'estuaire, sa présentation en cartes modernes et photographies commentées, dans ce même espace serait beaucoup plus efficace culturellement.

La grande salle 10, "Nantes ville ouverte", met en valeur ses relations avec l'Anjou et le Poitou, rappelées chacune par une bonne carte, alors que bizarrement, la Bretagne, bien présentée ailleurs, n'y figure que par deux petites cartes peu lisibles ; l'une permet d'évoquer les marches communes, mais on cherche en vain quelques précisions à leur propos. (Dans ses numéros 118 et 119 la revue AR MEN avait publié une étude documentée de René Cintré pour éclairer cette notion confuse et trop souvent accommodée à toutes les sauces). Tout un côté de la salle 10 évoque l'identité bretonne en se référant à la Basse Bretagne, et au Musée d'Art populaire de Stany Gauthier, ce qui est réducteur. On est surpris d'y trouver une coiffe nantaise encerclée de pièces bigoudènes ; on y cite la veuze, sans présenter cette cornemuse du pays nantais ; le commentaire d'une céramique laisse son origine dans l'incertitude (du Croisic ou de Nevers ?). Pas non plus de costumes du pays nantais... et pourtant il y en a eu un certain nombre à fréquenter les rues de la ville....

Le centre de cette salle est seulement occupé par une vaste carte muette du réseau fluvial du département. En fonction de son thème, on aurait pu l'enrichir de la présentation de l'importance pour le commerce de Nantes des négociants étrangers qui s'y sont installés, ainsi que l'importance et la persistance de l'immigration rurale venue des autres départements bretons, et depuis 1920, celle de divers européens et maintenant d'africains. Ce serait aussi participer à l'éducation du citoyen du XXI^e siècle que d'évoquer la réalité crue de ces mouvements de population et les difficultés sociales qu'ils ont pu entraîner, (par exemple, en février 1870, environ 16% de la population nantaise est originaire de Basse-Bretagne et le Phare de la Loire parle de « traite des Bas-Bretons » ; le maire Sarradin , devant la grève des balayeuses de l'entreprise Granjouan en 1899, avoue « après tout elle gagnent assez pour des bretonnes »). Exclusion et formes de racisme ordinaire ne datent pas d'aujourd'hui et sont polymorphes.

La présentation des activités maritimes et industrielles à partir du XVIII^o siècle, puis l'histoire récente et les évolutions de la ville, présentent un tel développement qu'ils n'attirent guère de commentaires de contenu. La mise en place de sa desserte ferroviaire à partir de deux réseaux ne bénéficie toutefois pas de la profusion dont bénéficie la vie maritime, et le développement de l'équipement gazier et électrique est passé sous silence. La présentation de "La ville des négociants" souffre toutefois de l'engouement systématique pour les présentations électroniques : l'espace y est amplement occupé par

6 postes dont l'exploitation rationnelle n'a rien d'évident, alors que la présentation photographique commentée d'édifices significatifs est sacrifiée.

Le traitement de la Révolution de 1789 à Nantes ne respire pas le souci d'éclairer l'épisode Carrier ; il passe sous silence l'envoi au Tribunal Révolutionnaire de Paris des 132 notables républicains qui avaient défendu victorieusement Nantes avant sa venue.

La présentation du comblement de la Loire par un plan lumineux animé est bienvenue, et le serait encore plus si ce plan n'était pas muet, ou s'il était complété par un panneau de commentaires.

Mais il y a un pan entier de l'Histoire de Nantes sous-développé, c'est celui des activités intellectuelles. Elles y sont très peu évoquées, et en général avec un commentaire dépréciatif. Certes, Nantes n'a pas eu de rayonnement intellectuel

remarquable, mais on peut en dire autant de la quasi-totalité des villes françaises, en les comparant à d'autres villes d'Europe. À l'exception de Lyon qui jusqu'au milieu du XVI^e siècle a pu conserver un statut de référence culturelle européenne, elles ont en effet très tôt souffert de l'étouffement provoqué par la centralisation politique parisienne. On aurait

pu souligner l'importance de la vie artistique à la cour des derniers ducs autour de l'œuvre de Jean Meschinot Les Lunettes des Princes, deuxième grand succès littéraire de la fin du XV^e siècle derrière François Villon. L'œuvre du poète de François II a été le premier ouvrage imprimé à Nantes, et ceci dès 1493 ! On est aussi surpris de lire que l'Université a été transférée à Rennes en 1591, sans ajouter alors que cette décision royale liée au conflit d'Henry IV et de la Ligue est restée sans effet.

Concernant le XVIII^e siècle, le développement du Collège de l'Oratoire, et son importante bibliothèque, l'existence d'un cours d'hydrographie et d'un artisanat de matériel scientifique de navigation pourraient cependant être soulignés. La formation de chirurgiens de marine et le développement local de la Botanique, dans le sillage des besoins des pharmaciens et des apports de la navigation, sont bien connus et mériteraient mention.

Il est fâcheux de passer sous silence, au XIX^e siècle, l'intérêt porté par les notables aux arts plastiques, le développement de l'enseignement médical, la création de l'École Supérieure des Sciences et des Lettres, des innovations en matière d'enseignement technique, la création d'un Muséum d'Histoire Naturelle et d'un Musée des Beaux-Arts, puis au XX^e siècle d'autres établissements d'enseignement secondaires et supérieurs sur la base d'initiatives locales. Faire le silence sur la personnalité de Guépin, et son témoignage sur la condition ouvrière, taire l'intérêt des lettrés nantais du XIX^e siècle d'opinions politiques variées pour l'Histoire de Bretagne, et les importantes publications de la Société des Bibliophiles Bretons, c'est masquer un part réelle de l'identité historique de Nantes.

La muséologie mise en œuvre inspire quelques autres remarques.

Il s'agit de remarques visant à améliorer le confort de la visite et l'impact didactique des présentations.

Le cheminement entre les salles est à plusieurs endroits difficile à déchiffrer. Le guide papier est remis au guichet plié, sans commentaire, alors qu'il est indispensable de s'y reporter souvent. A cet égard, une signalisation moins discrète est souhaitable :

— A l'entrée de chaque salle, son numéro, avec son titre très discret, est positionné de telle sorte que le plus souvent on ne le voit pas en entrant, si on ne le recherche pas. Il serait souhaitable de le mettre en évidence par sa position, une taille plus grande, et un graphisme ou une couleur qui le différencierait des indications de cheminement.

— Celles-ci sont trop souvent limitées à une flèche verticale, parfois bien haute au-dessus d'une porte, qu'on peut confondre avec un numéro de salle. Des flèches horizontales plus nombreuses à hauteur des yeux seraient souvent bien utiles, en particulier quand il faut retraverser 3 salles pour accéder au numéro suivant par un escalier discret, comme dans l'ensemble 18-22, et pour les six diverticules cul-de-sac de l'ensemble 2, qui échappent facilement à la visite.

La présentation des objets donne dans la tendance actuelle de mettre en valeur l'esthétisme des objets avant tout, **dont le commentaire est parfois si discret qu'il faut le rechercher**, et il n'est pas rare que leur position ou la taille des caractères n'en permette pas la lecture simultanée à deux. Leur lisibilité est cependant en général meilleure que dans d'autres musées.

Le titre de la micro salle 12 : "Une capitale négrière" surprend, puisqu'on y montre que le petit "code noir", sans rien présenter de son contenu d'ailleurs.

Les grandes maquettes de la ville au début du XVII^e siècle et celles du port en 1830 et en 1880 sont dévalorisées par l'absence d'étiquetage, de sorte qu'il est difficile de s'y

repérer par rapport à la ville actuelle pour quiconque n'est pas déjà un bon connaisseur des

lieux. Un nombre limité d'étiquettes assez grandes posées sur les maquettes, ou portées au-dessus par un support filiforme, serait là d'un grand secours pour tous.

La maquette de la ville fortifiée, (salle 4) n'est d'ailleurs que fort peu commentée sur un petit panneau trop proche de l'unique poste interactif, dont la consultation, par trois personnes au plus simultanément, demande beaucoup de temps. Et cette maquette gagnerait à être enrichie par la figuration en relief réel et l'étiquetage des nombreuses églises et monastères, dont le nombre seul est mentionné bien plus loin, alors que beaucoup sont encore évoqués par des noms de rues. Le mur laissé nu pourrait avantageusement recevoir un ou des plans de la ville du XVIII^e siècle, afin de souligner la longue persistance de la structure médiévale du centre ville, toujours perceptible. Elle pourrait mettre en évidence la signification de la rue de l'Arche Sèche et de la rue Contrescarpe.

La maquette "port 1880", dont il faut chercher l'étiquette, est surmontée d'écrans actifs bien petits, et ce qui y est présenté est précisé par des étiquettes placées sur la vitrine à hauteur des genoux, et de ce fait en voie d'effacement.

Enfin, il serait bon que la signalétique soit systématiquement plurilingues, au moins français-breton-anglais.

En conclusion

Nous estimons que ce Musée souffre de silences fâcheux, alors qu'il y a profusion de documents concernant la vie maritime, commerçante et industrielle. Le nombre de maquettes de navires est impressionnant, peut-être même lassant selon les points de vue. La densité de l'occupation des salles est fort inégale, et nombreuses sont celles qui permettraient, sans modifier beaucoup l'organisation générale du lieu, d'enrichir sensiblement son contenu historique et d'améliorer sa perception par le plus grand nombre.

Beaucoup de visiteurs, et pas seulement liés au mouvement culturel breton, se sont inquiétés des réserves et particulièrement de celles du musée des arts et traditions populaires : où sont-elles stockées ? Dans quelles conditions ? Donnent-elles lieu à un catalogue ? A quoi sont-elles destinées ?

Par ailleurs, dans une perspective d'avenir, nous nous interrogeons sur la politique d'acquisitions envisagée et la réalisation d'un catalogue commun avec le Musée de Bretagne de Rennes, celui de Quimper, etc.

Nous exprimons enfin notre surprise de l'absence dans la salle d'accueil des feuillets de présentation d'autres musées et monuments nantais, même quand ils sont municipaux et de premier plan, comme le Musée des Beaux-Arts.

On le voit, par l'engouement et les interrogations qu'il suscite ce Musée d'Histoire est sans conteste une réussite et c'est vraiment avec intérêt et bonheur que nous participons à la réflexion qui l'entoure, au sein de ce conseil. Nous sommes déjà sûrs d'une chose : l'ampleur déjà acquise de ce Musée paraît pouvoir justifier sa division en deux sous-ensembles, permettant sa visite soigneuse en deux demi-journées, avec le même billet d'entrée.

Annexe 7

Pour lui, ce grand champion pour lui, pour lui

lundi 10 sept 2007 OF

Pas de tracts à proximité de la Beaujoire

Le collectif *Bretagne réunie* n'a pas pu distribuer ses tracts aux abords de la Beaujoire lors du match du Pays de Galles. Actions en justice en vue.

Le document n'avait «rien de subversif», note Jean-Yves Bourriau, président du collectif *Bretagne réunie*. Le collectif, qui milite pour la réunification de la Bretagne historique, avait prévu de distribuer un feuillet recto-verso aux abords du stade de la Beaujoire, à l'occasion du match Pays-de-Galles-Canada. Recto: une photo de l'équipe galloise remerciant la Bretagne pour son accueil. Verso: un texte rappelant les liens historiques entre le Pays de Galles et la Bretagne. Dimanche, les militants n'ont pu distribuer le document. Les forces de l'ordre les en ont empêchés. L'un des militants a été conduit au poste de police provisoire de la Beaujoire pour vérification d'identité, et invité

à mettre un terme à sa distribution. «Nous avons appliqué une consigne qui interdit, dans un périmètre de 500 m, toute activité, autre que celles autorisées par les organisateurs de la coupe du monde de rugby», affirme un responsable des forces de l'ordre. Selon la mairie, il n'y a jamais eu d'arrêté interdisant de distribuer des tracts, mais il existe un texte sur la «protection des droits commerciaux» liés à la coupe du monde. *Bretagne réunie* a demandé à l'avocat Yann Choucq de regarder les moyens d'aller en justice. Pour la ligue bretonne des droits de l'homme (qui est une organisation spécifique à la Bretagne, à ne pas confondre avec la LDH), il y a «vio-

lation de la liberté d'expression, pourtant garantie par les lois françaises et par les pactes et traités internationaux signés et ratifiés par la France». La ligue fait état de sa volonté de porter l'affaire devant le Conseil de l'Europe et le comité des droits de l'homme de l'ONU. Signalons que pendant ce temps-là, une grande enseigne d'articles de sport distribuait, à l'intérieur de l'enceinte de la Beaujoire, des publicités proposant 10 % de réduction sur tout le rayon rugby pendant la coupe du monde. *Bretagne réunie*, à qui il reste 10 000 tracts, a bien l'intention de les distribuer lors du prochain match des Gallois.

Marc LE DUC.

RUGBY 2007 SAINT-NAZAIRE, NANTES...



Venez avec *Gwenn ha Du* et drapeaux gallois, pour affirmer l'identité celtique de ce jumelage entre Nantes la Bretonne et Cardiff la Galloise !

ACCUEIL BRETON POUR L'ÉQUIPE GALLOISE !

Tous au concert du Jumelage
NANTES-CARDIFF
place de l'Île-Gloriette
Samedi 8 sept. à 19 h 30



WALES SIX NATIONS SQUAD 2007
L-R Back Row: Chris Horner, Colin Charve, Gareth Dafydd, Scott Morgan, Alun Williams, Iwan Jones, Brian Cuthbert, Robert Stooke, Ryan Jones, Alun Popham, Gavin Thomas, Martin Williams.
L-R Middle Row: Merv Davies, Gareth Cooper, Gavin Evans, Adam Jones, Geth Jenkins, Chris Corrie, Alun Popham, Iwan Williams, Matthew Rees, Mike Phillips, Rhys Thomas, Ben Sweeney, Duncan Jones.
L-R Front Row: Shane Williams, Kevin Morgan, Matt Jones, Dwayne Peel, Sean Jones, Captain James Hook, Gareth Thomas, Ron Shanks, Gavin Hanson.

© Copyright Protected. Produced for the WRU by Marlequin Print Group Ltd Tel: 01443 222219

...L'équipe galloise, version tournoi des Six Nations.

Le coach gallois, GARETH JENKINS, nous a envoyé cette photo fin avril (en attendant celle du championnat du monde) pour remercier BR de son cadeau-mascotte bien apprécié : la peluche *Erminig* !



« (...) Nous avons hâte de séjourner en France et sommes ravis de jouer à Nantes, en Bretagne. (...) »
Gareth JENKINS

(Lettre du coach de l'équipe nationale du Pays de Galles à Bretagne Réunie, le 30 avril 2007).



Le Courrier de l'Unité — Tiré à part du n° 63 — septembre 2007
BRETAGNE RÉUNIE — Comité pour l'unité administrative de la Bretagne — B.P. 49032, 44090 Nantes/
Naoned cedex 1 — Contact : 06 32 01 86 07 — www.cuab.org — Courriel : contact@cuab.org

COUPE DU MONDE DE RUGBY 2007



Samedi 8, Nantes : concert du jumelage Nantes-Cardiff, avec Mabon, Gweltaz Adeux, Dom Duff et Andy Jones, place de l'Ile-Gloriette, à 19 h30.

Venez assister à ce concert gratuit, avec *Gwenn ha Du* et *drapeaux gallois*, pour affirmer l'identité celtique de ce jumelage entre Nantes la Bretonne et Cardiff la Galloise !

Au-dessus de la mêlée...

DES LIENS CELTIQUES, FORTS ET VIVANTS

XIX^e siècle

On sait que les Celtes des deux côtés de la Manche ont eu par le passé bien des vicissitudes, mais se sont toujours considérés comme membres d'une même famille. En 1819, quatre années après la tourmente napoléonienne, les Gallois ont entrepris une œuvre de retrouvailles de leurs cousins d'Armorique : les Bretons. Pour la première fois depuis longtemps, les bardes des deux communautés se sont rencontrés pour commémorer la tradition et des rites dont l'origine se perd dans la nuit des temps.

1838. Le poète français Alphonse de Lamartine porte un toast romantique et « musclé » de 104 vers, « dans un banquet national des Gallois et des Bretons à Abergavenny, dans le Pays de Galles » :

Quand ils se rencontraient sur la vague ou la grève,
En souvenant vivant d'un antique départ,
Nos pères se montraient les deux moitiés d'un glaive
Dont chacun d'eux gardait la symbolique part :
« Frère, se disaient-ils, reconnais-tu la lame ?
Est-ce bien là l'éclair, l'eau, la trempe et le fil ?
Et l'acier qu'a fondu le même jet de flamme
Fibre à fibre, se rejoint-il ? » (...)

En 1855 s'ouvrait le consulat de France à Cardiff qui devait durer 138 ans. Sa dernière mission a été d'offrir une commune de jumelage au Pouliguen (Ar Poulgwen) de la Loire-Atlantique, en présentant Llantwit Major (Llanilltyd Fawr) du sud Glamorgan.

XX^e siècle

1903. Congrès celtique de Lesneven : le jury adopte le « Bro Goz Ma Zadou » (Vieux pays de mes pères) comme Chant National Breton, l'hymne composé par François Jaffrennou, barde Taldir. Celui-ci s'est inspiré (très fortement) des paroles et (totalement) de la musique du « Hen Wlad Fy Nhadau » (The Old Land Of My Fathers), que les frères Evan et James James, tisserands et aubergistes à Pontypridd, composèrent en 1856.

1914-1918 : Le premier conflit mondial voit des régiments gallois fondre dans la fournaise de la Somme. Ils débarquent sur le Continent, en Armorique, du côté de Lannion, et quelle n'est pas la surprise des aubergistes, à Plouaret ou ailleurs, de trouver en commun des mots, des phrases, des attitudes, des sentiments !

Et nous, nous vous disons : « O fils des mêmes plages,
Nous sommes un tronçon de ce glaive vainqueur !
Regardez-nous aux yeux, aux cheveux, aux visages :
Nous reconnaissez-vous à la trempe du cœur ? »

Années 1950. Après la Deuxième guerre mondiale, de hautes autorités galloises morales, religieuses et politiques appuient de leur influence des pétitions en faveur de Bretons, « égarés » sur les chemins de l'autonomie, qui subissent la plus rude des répressions : « Les peuples du Pays de Galles et de Bretagne ont une origine commune et les relations culturelles les plus intimes se perpétuent entre nos deux nations... » 1984 : un an de grève des mineurs du Sud Galles. Quatre membres du comité de soutien de la presqu'île guérandaise partent, pour Noël, avec un chargement de 700 denrées d'urgence, 400 jouets et l'équivalent (en francs) de 2 000 €. Le *Glamorgan Gazette* du 3 janvier 1985 titre : « Celtic Connection Aids Miners » En une vingtaine d'années, onze communes de Loire-Atlantique se jumellent avec des villes galloises !

XXI^e siècle

2007. Lorsque Bretagne Réunie a connu l'organisation des matches de la coupe du monde de rugby et la venue des Gallois à Nantes, profitant du voyage d'un membre de sa commission permanente à Cardiff, l'association a offert Minnig, l'hermine, en guise de mascotte à l'équipe nationale de Galles ! Elle a en outre assuré son coach, Gareth Jenkins, de son soutien sportif pour les matches nantais et lors de leur séjour à l'hôtel Ker Juliette « at Pornichet, a dynamic coastal town in Southern Brittany » (« Pornichet, ville côtière dynamique de la Bretagne du sud ») selon le quotidien *The Western Mail* du 24 mars 2007.

Que les supporters bretons en soient sûrs : nos amis gallois qui viendront en Loire-Atlantique en septembre savent qu'ils seront accueillis en Bretagne ! D'ailleurs, tous les Nantais amateurs de rugby et de musique bretonne sont conviés le 8 septembre à un gigantesque accueil musical avec les supporters gallois !



CHANS VAT DEOC'H !
POB LWC I CHI !
GOOD LUCK !
BONNE CHANCE!



Annexe 8

OF

22 et 23 mars 2008

8 Loire-Atlantique

Les juristes plaident pour la réunification

La coordination des juristes de Bretagne vient d'écrire au président de la République. Elle lui demande de lancer le processus de réunification.

« Nous avons gagné une bataille, mais pas la guerre. » M^e Bruno Denis, bâtonnier de Saint-Nazaire, rappelle qu'en novembre, le gouvernement renonçait à son projet de démembrement de la cour d'appel de Rennes. Celle-ci conserve les tribunaux de Loire-Atlantique dans un ressort qui correspond aux frontières de la Bretagne historique. Le danger écarté, la coordination des juristes de Bretagne n'entend pas en rester là. Réunis vendredi à Saint-Herblain, les barreaux de Rennes et Saint-Nazaire, la compagnie des avoués de Rennes, les associations et institutions de Bretagne (1) viennent de signer un courrier au président de la République.

Au nom de la cohérence, les signataires lui demandent de faire coïncider découpages judiciaire et administratif de la Bretagne. Et donc d'en finir avec une partition qui a enlevé la Loire-Atlantique à sa région historique. « Les habitants sont favorables à la réunification. Conseil régional de Bretagne et conseil général de Loire-Atlantique, la souhaitent également », rappelle Me Jean Bouëssel du Bourg, le bâtonnier rennais. « Le droit permet d'organiser un référendum. Alors qu'est-ce qui bloque ? » interroge l'avocat nantais Yann Choucq.

La coordination et les associations demandent au Président de la République de faire initier le processus législatif de réunification administrative de la Bretagne. Avec, si nécessaire, consultation des populations concernées.

En Bretagne, écrivent-ils, l'enracinement se conjugue avec ouverture

A Saint-Herblain, lors de la signature du courrier à Nicolas Sarkozy. Au premier rang, de gauche à droite : Yann Choucq (avocat à Nantes), Jean Bouëssel du Bourg (bâtonnier de Rennes), Bruno Denis (bâtonnier de Saint-Nazaire), François Perot (président de la compagnie des avoués de Rennes). Derrière : Pierre-Yves Le Rhun (Bretagne réunie), Angèle Jacq (présidente du collectif breton pour la démocratie et les droits de l'homme), Patrick Malrieu (président du conseil culturel de Bretagne), Eric Demidoff (avoué). Manque sur la photo Jean Ceaver pour l'Institut culturel de Bretagne.

sur le monde, la forte identité régionale ne s'oppose pas au sentiment d'appartenance à la France, et la région a dit oui à la Constitution européenne. « Un tel comportement, irréprochable, mérite que soit prise en compte la forte demande démocratique (...) de mise en cohérence du découpage territorial de nos régions. »

Marc LE DUC.

(1) Conseil culturel de Bretagne, Institut culturel de Bretagne, collectif breton pour la démocratie et les droits de l'homme, Bretagne réunie.

Article paru dans l'Agence Bretagne Presse (ABP)

La finale de la Coupe de la Ligue entre le PSG et Lens a vu s'étaler une fois de plus l'incitation à la haine et nous nous gardons bien de rappeler l'écrit de la banderole pour ne pas en rajouter. Mais là tout à coup, il s'agit de football et donc d'intérêts supérieurs : on sait l'impact financier du sport dans l'économie, aussi cette fois, trop, c'est trop ! La justice semble vouloir s'emparer du sujet et agir.

Le parquet de Bobigny a ouvert une enquête « **pour provocation à la haine et à la violence** », la police scientifique va faire des recherches d'ADN sur les morceaux de banderole récupérés et s'appuyer sur les enregistrements pour identifier les coupables. Ils risquent, nous dit-on aux informations, « **un an de prison ferme et 15 000 euros d'amende** ».

Nous ne pouvons qu'approuver ce réveil salutaire de la justice française sur ce sujet et sommes solidaires de l'indignation des « **gens du Nord** ». Ô, combien !

Mais que deviennent les insultes faites aux Bretons, aux Basques, aux Corses et autres Alsaciens ?

Rappelons le sort réservé à une autre plainte de même nature qui, elle, s'est étalée sur les ondes de RTL dans l'émission « **Les grosses têtes** » le 2 février 2006, dont extrait :

« Ah ! Connaissez-vous la Bretagne, avec ses femmes en coiffe et ses hommes vêtus de pagnes, leurs enfants sont hydrocéphales, les garçons sont aussi méchants que les filles sont sales » (...) « En Bretagne, en Bretagne, on boit du jus d'andouille et du sirop d'artichaut et, nus sur la lande, ronds comme des chapeaux, on fait la nuit des rondes à la lueur des fars aux pruneaux. » (...) « Et de Quimper jusqu'à Concarneau, on voit passer des femmes promenant des porcs dans des landaus pendant que leurs marins de maris se soulagent dans les flots et refusent de signer le protocole de Kyoto. »

Le Collectif Breton, Démocratie, Droits de l'Homme s'était constitué partie civile et avait fait déposer plainte par son avocat, Me Choucq, le 2 mai 2006, avec constitution de partie civile, auprès de Monsieur le Doyen des juges d'instruction du tribunal de Grande Instance de Paris. Le cours de l'affaire avait suivi les différentes étapes d'examen.

« *Cette « œuvre » dont l'humour est pour le moins discutable, »* commentait Me Choucq, « *en ce qu'elle présente les Bretons comme méchants et les Bretonnes sales, leurs enfants comme des hydrocéphales, et leur impute des pratiques d'exhibitionnisme, d'éthylisme orgiaque, et présente leur descendance comme des porcs, porte incontestablement atteinte à l'honneur et à la réputation des personnes originaire de Bretagne. »*

Voici, la réponse reçue du procureur général près la Cour d'Appel de Paris, en date du 19 juillet 2006 : (...) il n'apparaît pas opportun d'engager une procédure qui n'aurait de chance d'aboutir qu'au prix d'un revirement de jurisprudence. (...)

En conséquence, nous attendons avec impatience que la jurisprudence française se mette à niveau de la jurisprudence européenne à la laquelle nous nous sommes adressés fin janvier 2007, à savoir la cour de justice du Conseil de l'Europe à Strasbourg et dont nous attendons toujours la réponse.

Annexe 10

24 heures en Loire-Atlantique

Bretagne Réunie salue la victoire du vin breton

Bretagne Réunie - Cuab « se félicite de la victoire obtenue par les vignerons Christophe et Philippe Chéneau de Monnières, lors d'une procédure de conciliation ». La Direction générale de la Concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes reprochait à ces vignerons l'utilisation de la mention « vin breton » sur la contre-étiquette d'un Vin de Pays du Jardin de la France. Un vin blanc de cépages melon et sauvignon que ces deux vignerons ont baptisé « breizh gwenn » sur fond de drapeau breveté. La Direction générale qui l'administration plaignante ait pu prétendre qu'utiliser la dénomination « vin breton » pour un vin du pays nantais soit une tentative de tromperie du consommateur... Le pays nantais et ses habitants sont bretons, bien que séparés administrativement du reste de la Bretagne. Sa géographie, son histoire militaire, sa culture, la marque Produit en Bretagne, ou encore... la région judiciaire (cour d'appel pour les 5 départements), le prouvent. La création de l'AOC muscadet en 1936, ajoute le Cuab, est antérieure à la création d'aujourd'hui, et remet en cause l'origine bretonne du vin de pays du Jardin de la France sous-titré Marches de Bretagne (« les Marches » : zone frontière entre les anciennes provinces) prouve, dans son décret officiel de délimitation, qu'il correspond aux anciennes paroisses de la frontière de la Bretagne du sud Loire avec le Poitou et l'Anjou. De nombreux produits nantais utilisent des références d'origine bretonne comme lieu de production ou de transformation. La jurisprudence a d'ailleurs déjà donné gain de cause, dans le passé, à des produits nantais affirmant cela. Une des affiches du CIVN titre d'ailleurs « le muscadet, le plus breveté des vins », tandis que la conférence bachique des chevaliers Bretons célébrant le muscadet, se reconnaît du folklore haut-breton. »

30-31 décembre 2006 OF

Les vins bretons privés d'identité

L'appartenance bretonne n'est pas bien venue dans le vignoble nantais. Un récent décret interdit aux producteurs d'inscrire la mention "Marches de Bretagne" sur leurs étiquettes de vins de pays désormais tous regroupés sous l'appellation "Val de Loire". Des vignerons s'en offusquent...

Le Val de Loire est une zone viticole reconnue "comme l'a montré un audit sur le vignoble nantais dont l'entité d'appartenance la plus citée était bien celle du Val de Loire". C'est ce qu'affirme Joël Hérisson, président du Syndicat des Vins de pays du Val de Loire. Question : qu'englobe-t-on dans cette zone ? "Elle comprend 14 départements" pour lesquels le dénominateur commun est la Loire", explique Lucie Chassevent, directrice du Syndicat. Alan Coraud et une dizaine de viticulteurs du Pays nantais ne l'entendent pas de cette oreille et remettent en cause le décret paru au Journal officiel du 12 mai, stipulant la transformation de l'appellation "Vins de pays des Jardins de la France" suivie de la mention de "Marches de Bretagne" en "Vins de Pays du Val de Loire". "C'est la première fois qu'un vignoble de l'hexagone est intégré à une région à laquelle il n'appartient pas !" Et le porte-parole des "anti Val-de-Loire" de préciser. "D'un point de vue géographique et historique, le Val de Loire, c'est le cœur du Royaume de France, ce sont les châteaux royaux et la fleur de Lys. La Loire en Bretagne, c'est l'estuaire et la vallée des maréchiers. Nous n'avons rien à voir avec le Val de Loire. D'ailleurs, quand l'Unesco l'a classé patrimoine de l'Humanité, il s'est arrêté aux portes de la Bretagne authentique. "Donc à 5 départements.

On va trop loin

Alan Coraud rappelle que, "dans les années 1970, les représentants des organisations viticoles avaient réussi à obtenir le droit d'adopter Vins de pays des Jardins de la France ou des Marches de Bretagne. Dans les années 1990, on nous a imposé Vins des Jardins de la France en autorisant, au-dessous mais plus petit, la mention Marches de Bretagne. Aujourd'hui, c'est Val de Loire sans aucune mention." Pour le porte-parole, il s'agit d'une démarche pérnicieuse : "on profite d'un nouveau décret pour nous imposer la disparition de toute connotation bretonne. L'appellation Marches de Bretagne ne nous convenait déjà pas, parce que notre vignoble est situé au cœur de la Bretagne, le terme de Marches correspondant à un petit territoire qui s'étend sur 20 km au sud de Clisson et de Bourgneuf-en-Retz. A défaut de mieux, il y avait cette référence à la Bretagne, on s'en contentait. Aujourd'hui, on va trop loin." Joël Hérisson parle "d'une querelle de chapelles qu'il faut dépasser. Cela fait dix ans que nous nous battons pour changer l'appellation Jardins de la France qui ne veut rien dire. Il a fallu négocier. Sur le plan viticole, les vins de Bretagne, ça n'existe pas,



En noir, la zone des vins du Val de Loire, contrairement au vignoble Val de Loire. D'ailleurs, si on rattache le vin à la Bretagne, cela ne lui donnerait pas une image positive. C'est un avis personnel. Notre démarche ne s'érige pas contre la Bretagne. Si nous avions pu préserver la mention, nous aurions été satisfaits mais un décret est le résultat de longues négociations, chacun en était avisé, et on ne peut pas tout avoir. D'ailleurs, moi aussi, je dois enlever vins du Pays de Retz. Je regrette simplement que les opposants, qui se manifestent aujourd'hui et que je ne connais pas, n'aient jamais cherché à nous rencontrer."

Dramatique pour le commerce

Pour Lucie Chassevent, "avec l'appellation commune Val de Loire, il nous sera plus facile de communiquer à l'export. Nous avons 500 000 hectolitres à commercialiser, les viticulteurs qui se plaignent en représentent 1 500. Mais rien ne les empêche de faire des vins de pays du département." Tout le monde n'adhère pas à cette vision des choses. Comme Philippe et Christophe Chéneau qui avaient défrayé la chronique avec leur "Breizh gwenn" (vin blanc breveté) produit à Monnières et qui refusent toujours que leur muscadet soit commercialisé sous l'appellation vins d'Anjou. Alan Coraud est dans le même état d'esprit. "Si vous enlevez son identité à un vin, vous le faites régresser au niveau d'un vin de table. Nous englobons dans le Val de Loire est dramatique au niveau commercial. C'est comme si les vins d'Alsace demain s'appelaient vins des Vosges. Ce qui a fait le succès du muscadet, depuis le 16^e s., est son identité nantaise, bretonne et océane qui aujourd'hui est étouffée dans une stratégie Val de Loire catastrophique... Nous allons faire appel aux instances européennes."

(1) Loire-Atlantique, Vendée, Maine-et-Loire, Sarthe, Deux-Sèvres, Vienne, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Cher, Nièvre, Allier, Puy-de-Dôme.

al liamm

REVUE CULTURELLE EN LANGUE BRETONNE
Koumanant-bloaz : 28 €
7, Bel-Air - 29460 Dirinon

Annexe 11



Monsieur le Rédacteur en Chef
POUSSON
 Milan Presse
 300 rue Léon Joulin
 31101 TOULOUSE

Comité Local nantais
 3, rue Harrouys
 44000 Nantes
P. LORET
 tél :02 40 12 01 08
 bretagnereunie44@free.fr

courrier recommandé avec AR

Nantes le 18 janvier 2008

Monsieur le rédacteur en chef,

Nous nous sommes procurés la très belle brochure intitulée " l'esprit muscadet(s) " publiée par le Conseil interprofessionnel des vins de Nantes et qui porte aussi les signatures de l'office de tourisme de Nantes Métropole ainsi que celles des villes de Nantes et d'Ancenis.

Si nous nous réjouissons de la promotion d'un produit local de grande qualité : le Muscadet qui, comme vous l'écrivez fort justement tient un grand rôle économique, social et culturel dans notre civilisation, nous avons été consternés de lire à la page 37 de la brochure la phrase suivante: " Nantes...l'histoire de cette capitale mi-bretonne mi vendéenne..."

A la consternation succèdent les interrogations suivantes :

Qu'entendez-vous pas « capitale mi-vendéenne » ?

A quelles études, à quels historiens et à quel travail ou thèse faites vous références ?

Vous comprendrez bien que pour Bretagne Réunie cette affirmation est une erreur incompréhensible au vu du très grand nombre d'ouvrages existants sur les 11 siècles d'histoire bretonne.

De ce fait, toutes les interprétations nous sont permises.

Peut-on parler d'erreur ?

Est-ce une erreur ou bien une volonté de réécrire les « histoires de France » ?

Etes-vous victime d'une « pression » émanant d'un quelconque service de communication d'une administration, d'une collectivité locale ou d'un quelconque acteur politique ?

A quel moment de son histoire, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, la ville de Nantes a-t-elle été une "mi-capitale vendéenne" ?

La proximité de la Vendée et la présence, bienvenue, à Nantes de nombreux vendéens ne peut en aucun cas et à aucun moment en faire une capitale mi-vendéenne !

Nantes n'est-elle pas une ville cosmopolite dans laquelle se côtoient des êtres humains de toutes régions, de toutes nationalités et de toutes couleurs !

Bretagne Réunie estime que cette diversité est une chance pour Nantes car celle-ci doit nous permettre d'aborder avec assurance l'avenir de notre ville et donc de garantir à tous ses habitants paix et bonheur cimentés par une solidarité sans faille.

De ce fait, pourquoi marginalisez-vous, par exemple, les nantais et nantaises originaires entre autre de Pologne, d'Italie, ou encore de l'ensemble du continent africain.

Leurs différences n'ont-elles pas droit de cité ?

En suivant votre approche ne devrions nous pas lire « Nantes mi-vendéenne mi-angevine, mi-polonaise, mi-algérienne, mi-marocaine, mi-tunisienne, mi-italienne... »

Nantes sera toujours Nantes, grâce à sa diversité, à son histoire, et à sa culture forgée par plus de 1100 ans de vie commune avec les quatre autres départements bretons.

Les faits sont là, Nantes est bretonne comme la Roche sur Yon est vendéenne et Bretagne Réunie souhaite la bienvenue à toutes celles et tous ceux qui, quelque soit leurs différences, viennent poursuivre l'écriture de notre grand livre d'histoire.

Ne pouvant imaginer qu'une personne de votre qualité puisse promouvoir un « certain révisionnisme », nous vous suggérons, pour les éventuelles rééditions de cet ouvrage de reformuler cette phrase qui risque très prochainement d'être en décalage avec le mini traité européen élaboré par notre Président de la République, Monsieur SARKOZY.

Certain que le droit à la différence ne vous laisse pas indifférent,
Veuillez croire, Monsieur le rédacteur en Chef, à nos sentiments bienveillants.

Le secrétaire du Comité Local nantais
P. LORET

Annexe 12 (page 1)

La Communauté de communes Loire Sillon qui a supprimée « ...de Bretagne »



La galerie commerciale dite du « Sillon de Bretagne » a été rebaptisée « Espace Océan » et l'immeuble dit du « Sillon de Bretagne » est amputé de sa particule « de Bretagne ».



L'immeuble nommé Sillon de Bretagne est régulièrement amputé de sa particule « de Bretagne » par les médias.

Saint-Herblain

Ouest-France
Vendredi 4 avril 2008

Quand les Sillonneurs sillonnent le...Sillon

Le projet s'intitule « Sill'on se raconte ». Une petite équipe d'une quinzaine de bénévoles est allée à la rencontre des habitants du Sillon pour recueillir leur parole.

Paroles d'habitants recueillies et mises en forme de diverses manières, le projet « Sill'on se raconte » a vu les Sillonneurs mener un bout de chemin avec la population. Histoire de partager et échanger leurs regards sur ce quartier dont l'immeuble, en forme de pyramide en constitue le point central et emblématique. De ces paroles, de ces échanges, l'Agence culturelle, associée au centre socioculturel, auxquels s'est jointe la direction régionale de la Jeunesse et des sports, a tiré un livre. « Des carnets thématiques, travail de désécriture, de photographies et brouillage de son image en voix et d'espace ou publication d'un livre objet, autant de façon de rendre visible, visible et de valoriser cette parole des habitants », souligne Gaëlle Leveaux directrice de l'Agence.

Un travail de collecte et de mémoire de façon à faire partager au plus grand nombre cet exercice de mise en relation entre les habitants. « Sill'on se raconte » est une illustration pertinente visant à la restauration du lien social permettant l'association des idées afin d'aboutir à des passerelles que l'on construit ensemble.

C'est en 2005 qu'une quinzaine de ces Sillonneurs se sont mobilisées autour du quartier et de son histoire en recueillant les témoignages de ses habitants sur le thème « Vivre au Sillon ». Eux-mêmes sont des habitants de l'immeuble ou du quartier environnant, souvent impliqués dans la vie de la communauté. En 2007, une mise en voix des témoignages, formés de 54 entretiens, récoltés par les Sillonneurs et les membres de l'association de théâtre amateur du quartier, a été accompagnée par le comédien Gérard Guérif. Cette action a été coordonnée par l'Agence et réalisée lors de Mosacolor (novembre 2007).

Echéancier de présentation

Mercredi 9 avril. Soirée inaugurale des artistes au centre socioculturel, projection du film de la mise en voix réalisée à Mosacolor 2007, sorte et remise aux participants du recueil de tous les entretiens dans leur intégralité.

Du 9 avril au 7 juin. Dix séances de présence et de travail plastique de désécriture avec les habitants du quartier.

Samedi 7 juin. Présentation du projet à la tête du quartier. Septembre 2008 à février 2009.

Fabrication du livre objet.

Mars 2009. Des portraits réalisés par la photographe Toinette seront affichés dans la ville. Sortie du livre objet (19,20 et 21), vernissage, expo, mise en voix et cocktail.

Une partie des Sillonneurs et des organisateurs du centre socio culturel du Sillon ont dévoilé le projet Sill'on se raconte.



Une partie des Sillonneurs et des organisateurs du centre socio culturel du Sillon ont dévoilé le projet Sill'on se raconte.

Ouest-France
Vendredi 9 mai 2008

Sillon : les portraits sensibles de Toinette

Dans le cadre du projet de l'Agence culturelle Sillon se raconte, la photographe Toinette est chargée de réaliser les portraits d'une trentaine d'habitants de l'immeuble.

Avec Delphine Soustelle Truchi, plasticienne qui va travailler tant sur les mots que sur la forme à leur donner et Alain Brasseur, cet « ingénieur » du soin lequel va capter la parole et les voix des habitants, Toinette avec son appareil photo va mettre en scène par l'image la réalité physique des habitants du Sillon.

Une réalité humaine, sensible, tout en retenue et en sympathie à l'image de cette jeune femme qui, pour mieux rendre la distance entre elle et ses « modèles » tend un voile translucide ne permettant pas leur identification. « Ce goût pour la photo m'est venu à 11 ans. J'ai pris une photo de ma mère allongée dans le jardin, en vacances. » Ses yeux brillent à cette évocation qu'elle relate avec douceur. « Je la trouvais belle. Elle était allongée dans l'herbe, je me suis approchée, nez à nez ; elle m'a regardée et « clic » j'ai appuyé. » Elle rit. Cet acte fondateur l'incite à parfaire sa technique, elle s'inscrit dans un club photo de Cholet, où elle est née en 1968.

Raconter des histoires en photos

« Avec la photo, je voulais raconter des histoires mais, aussi, j'aimais cette atmosphère qui fait naître, dans le noir, un personnage, un paysage, un objet... Sentir le papier, l'émulsion, la lumière blafarde, le miracle du

développement. Tout ce mystère dans la chambre noire. » Pendant les trois ans où elle fréquente les Beaux-Arts de Nantes, elle se lance dans des autoportraits pris en route, pour la Belgique où elle s'inscrit à l'école de photographie de Bruxelles.

« Ce projet du Sillon est une belle aventure. Je rencontre les gens, je leur explique la démarche, ce que j'attends d'eux ; je les rassure et le voile leur apporte cette sécurité qui les amène à la confiance, à la confiance... Quand j'appuie sur le déclencheur, c'est le rêve. » Évocation toujours sensible presque chuchotée, le regard porté sur l'auditeur pour s'assurer qu'il a bien compris et que le mot fait son chemin. Quelqu'un qui la connaît bien nous confie : « Le regard de Toinette est attentif et bienveillant, tendre et enveloppant. Elle vous a choisi, elle a une idée précise de ce qu'elle attend de vous, elle impose la mise en scène, le décor, les accessoires. Vous êtes en train de devenir une image qui sera totalement sienne. »



Pour Toinette, le voile qui masque est signe d'humilité et de respect pour ceux qu'elle photographie.

Une action contre « l'épidémie de ligériose »

L'association Bretagne réunie a « décontaminé » l'Hôtel de région, foyer de la « ligériose » (utilisation du terme abusif de Ligérien).

« L'origine de la ligériose remonte à une manipulation administrative qui a mal tourné. Le foyer de cette épidémie a été localisé dans un laboratoire appelé Hôtel de région. » Le « centre d'étude et de ressource contre la ligériose » menait, hier, une « opération de décontamination » de l'Hôtel de région. Objectif de cette mise en scène parodique : éradiquer les germes de *lingua ligériana*, cette langue administrative « qui tend à faire disparaître le mot « Breton » au profit d'un terme artificiel, « Ligérien », terme qui indique l'appartenance à un bassin fluvial et non à un territoire. Pas plus qu'on appelle Pyrénéens les Catalans ou les Béarnais, on ne devrait appeler les Bretons de Loire-Atlantique des Ligériens ». L'opération de l'association Bretagne réunie, menée hier, à midi, devant l'assemblée régionale, visait à alerter la population et à obtenir un référendum sur le rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne. L'opération a été marquée par la rencontre du groupe de « décontamineurs » bretons avec un entrepreneur parisien qui passait par là. « Je suis en partie Vendéen, je n'ai pas envie que la Bretagne capte la Loire-Atlantique. - Vous, je sens que je vais vous désinfecter !



Hier devant l'Hôtel de région, rencontre entre les militants bretons et un entrepreneur parisien opposé à la réunification de la Bretagne historique.

Ouesten ! Paydeloir ! - En fait je suis Parisien, et j'ai été mariée à une Bretonne. Tête, il est vrai. Dites-moi, si vous réunifiez, vous allez avoir deux capitales, Nantes et Rennes ? - Ce monsieur est complètement contaminé. » Le monsieur immortalise le groupe sur son portable et lâche une concession : « Il est vrai qu'il est difficile d'exporter des valeurs qui ne sont pas attachées à un territoire. Mais lorsqu'on a vu (comme moi) Bey-

routh détruite, Beyrouth qui compte 17 communautés différentes, il y a des choses que l'on comprend. » Les militants de Bretagne réunie lui opposent d'autres exemples de communauté unie sur un territoire cohérent, avec sa culture, comme le Pays de Galles, « Alors que vous, avec votre Arc Atlantique, votre Grand Ouest, vous ne savez plus où vous êtes ! »

Daniel MORVAN.

Manifestation contre la « ligériose » *2 février 2007* à l'hôtel de région à Nantes

Hier midi, une drôle de manifestation s'est tenue devant l'hôtel de région à Nantes. Une vingtaine de partisans du rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne a réalisé une opération « de décontamination du palais. Nous y avons décelé une forte concentration de personnes atteintes par la « ligériose ». Selon les membres du Centre d'étude et de ressource contre la ligériose (Cerc) - organisme émanant de l'association Bretagne réunie, la « ligériose » est une maladie dont le principal symptôme est l'emploi du mot ligérien. « On appelle Ligériens, les habitants de la Vendée et de la Mayenne... Mais la Loire n'y passe même pas ! », peste un manifestant. « C'est un problème sérieux mais nous préférions le traiter avec humour », confie un membre de l'UDB.



Hier, à Nantes, les manifestants étaient équipés de combinaisons, de masques et de pulvérisateurs pour « décontaminer » l'hôtel de région.

« C'est un nouveau symptôme de ligériose... » En tenue blanche de décontaminateurs, une vingtaine de militants du comité local de Bretagne réunis sont venus protester contre la campagne de communication de la région des Pays de la Loire. Une campagne de communication baptisée « Diversité » que les partisans du rattachement de la Loire à la Bretagne historique n'ap-

précient guère. Ils l'ont exprimé sur le mode humoristique avec un son et lumière. « On tente encore de débrettoniser le département de Loire-Atlantique et d'imposer le mot ligérien pour parler des habitants. Nous dénonçons le coût exorbitant de cette campagne, plus d'un million d'euros dépensés, pour créer un sentiment « d'appartenance ».

OF du 11 janvier 2008 pages PD/L

Ouest-France
23-24 juin 2007

24 heures en Loire-Atlantique

À la gare de Nantes : « Bienvenue en Bretagne ! »

Hier soir, à leur sortie de la gare nord de Nantes, les voyageurs étaient accueillis par un groupe de manifestants brandissant des drapeaux bretons, et une pancarte « Bienvenue en Bretagne ». À l'occasion du démarrage de la saison, le collectif Bretagne Réunie entendait ainsi dénoncer « la propagande permanente de la Région Pays de la Loire qui essaie de remplacer l'identité bretonne des habitants de la Loire-Atlantique par une pseudo-identité ligérienne. » Pour ceux qui débarquent, rappelons que le département fut arbitrairement détaché de sa région historique, la Bretagne, il y a plus de trente ans, lors de la mise en place des régions administratives actuelles. « Ce découpage est un handicap pour notre département. Se référer à la Bretagne est beaucoup plus vendeur », ajoutent les organisateurs. D'ailleurs, signa-



Comité d'accueil breton pour les voyageurs, hier soir, en gare de Nantes.

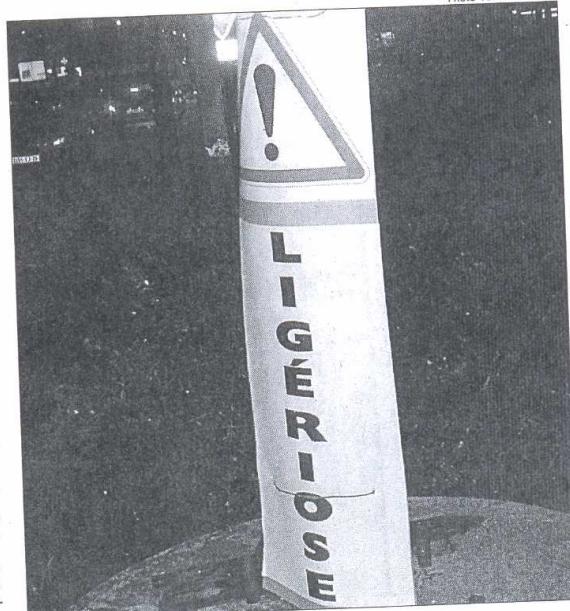
lent-ils, le comité départemental du tourisme communique désormais avec la région Bretagne. D'autres

actions du même type ont été annoncées, en particulier aux entrées sud du département.

En image

31 janvier 2007

Photo : Antoine Galmier



Les automobilistes empruntant le pont de Pirmil en début de semaine ont été intrigués par ce panneau.

Une drôle de maladie

Depuis quelques jours, d'étranges panneaux fleurissent en Loire-Atlantique, à Nantes notamment, incitant à prendre garde à la « ligériose ». Une drôle de maladie assurément, affectant les Ligériens (les riverains de la Loire) à en croire l'UDB (l'Union démocratique bretonne) à l'origine de cette campagne inhabituelle. C'est une « maladie virale, qui affecte le sens critique de l'individu » explique un responsable de cette campagne qui précise : « Les principaux symptômes se traduisent par une perte d'orientation, de repère dans l'espace ». Les partisans du rattachement de la Loire-Atlantique à la région Bretagne, membres du collectif « Bretagne réunie », affirment, d'ailleurs, qu'ils procéderont à une « décontamination du plaisir de la Région » à Nantes, ce jeudi.

A.G.

18

RÉGION PASSIONS

A NE PAS RATER

Nouvel équipement culturel au sud de Nantes

Le 25 mars, la Communauté de communes Sèvres Maine et Goulaine (Château-Thébaud, Saint-Fiacre-sur-Maine, La Haye-Fouassière et Haute-Goulaine) inaugure le Quadratn. Cet équipement de 400 places assises, qui peut accueillir jusqu'à 2000 personnes debout, sera dédié au spectacle vivant et aux moments forts de la vie culturelle associative.

DU 25 MARS AU 25 MAI : le comédien Philippe Avron, la dernière création des Acrostiches, le Théâtre Pom', les compagnies de danse NGC25 et l'Eventail, de la musique du monde et bien d'autres spectacles encore à découvrir.

02 40 54 86 66

L'année Alfred Jarry à Laval

Tout au long de cette année 2007 qui marque le centenaire de la mort d'Alfred Jarry, de nombreux spectacles et moments forts célébreront l'écrivain né à Laval en 1873.

Notamment les 28 et 29 mars, la pièce « Une heure impertinente avec Jarry » (textes d'Alfred Jarry) sur le bateau-lavoir Saint-Julien et dans la salle d'honneur du Château, un concours d'écriture « Alfred Jarry est mort » et une édition très spéciale des Ubérolsques du 31 août au 2 septembre prochain. www.alfredjarry2007.fr - 02 43 49 43 00

Europa Jazz

Du 14 avril au 13 mai dans toute la région

Au programme de cette 28^e édition, des groupes inédits en France, des jeunes groupes émergents en région, des projets innovants tout public (lycées, écoles de musique, maisons de retraite, universités, entreprises, MJC, etc) et une très large place accordée aux musiciens européens : Daniel Mille, Louis Sclavis, Emmanuel Bex, Denis Charolles, Manu Katché, Carla Bley, Bojan Z, Magic Malik...

www.europajazz.fr

Nantes
ICS

PAROLE A... MARIE-HÉLÈNE JOUZEAU

La fervente du

Château

Elle a conduit de main de maître la réhabilitation du plus emblématique des monuments nantais, un chantier colossal engagé par la Ville de Nantes. Après quinze ans de travaux, Marie-Hélène Jouzeau, conservatrice en chef du patrimoine, directrice du Château des Ducs de Bretagne et du Musée d'histoire de Nantes, est aujourd'hui ravie d'assister au retour du public.

Que représente pour vous la réouverture du château ?

C'est une immense satisfaction après trois ans de fermeture et au terme d'un chantier aussi long que complexe. Le résultat est superbe et nous remplit d'optimisme : nous pensons recevoir 500 000 visiteurs par an, dont 200 000 pour le musée.

Quels sont les aspects les plus remarquables de cette énorme opération de restauration ?

Il y aurait tant de choses à citer : la réhabilitation très fine des bâtiments du XV^e siècle, la remise en fonction du pont-levis, l'ouverture du circuit des remparts qui offre des points de vue magnifiques sur la ville et le château, la reconstruction des deux flèches qui redonne à la Tour de la Couronne d'or sa verticalité et sa lisibilité d'origine ! Mais je suis aussi très heureuse du mariage réussi entre les équipements modernes du musée et le cadre ancien du monument. Sans oublier - ce qui est rare sur des sites comme le nôtre - l'accès presque intégral aux visiteurs handicapés.

Vidéo : le château en images

 www.paysdelaloire.fr

Le multimédia est au cœur du nouveau musée : est-ce votre marque de fabrique ?

C'est un de nos points forts. Grâce aux nouvelles technologies, la visite du musée est vivante, le public est acteur. Les bornes interactives, les animations en 3D, les films, les reconstitutions virtuelles de Nantes au XVII^e siècle sont des outils didactiques formidables.

Musée, restaurant, café, librairie : le château est-il devenu un lieu de vie autant qu'un lieu de culture ?

Avant tout, c'est un lieu culturel consacré à l'histoire de Nantes, mais c'est aussi un lieu de vie qui offre des services et des prestations au public. Tous les équipements sont complémentaires et permettent aux gens que nous recevons de passer de bons moments au château. La Région des Pays de la Loire a participé au financement de ce grand chantier à hauteur de 7 millions d'euros pour un coût global de l'opération de 51,5 millions d'euros.

Retrouvez toutes les infos sur les travaux de réhabilitation, la création du Musée d'histoire de Nantes et la programmation culturelle sur www.chateau-nantes.fr

